

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 49 (1904)  
**Heft:** 2  
  
**Rubrik:** Chroniques et nouvelles

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CHRONIQUES et NOUVELLES

## CHRONIQUE SUISSE

L'incident de Lavey. — Le nouvel uniforme de l'infanterie.

Avec tous les amis de nos institutions militaires, je déplore ce qui s'est passé dans la commune de Lavey-Morcles, entre civils et militaires; aussi ne contribuerai-je pas à envenimer la situation en recherchant qui a raison ou qui a tort; je crois que si des deux côtés on eût montré dès le début plus de désir de vivre en bonne harmonie, plus de souplesse et de support mutuel, on fût arrivé à s'entendre et à écarter des obstacles qui ne présentaient alors rien d'insurmontable.

Bien qu'ils aient été ressassés dans tous les journaux, il faut bien reprendre les faits, si l'on veut se rendre compte de la situation, d'autant plus que tout n'est pas dit, et qu'il reste encore à voir comment les choses marcheront ensuite de la décision prise par le Conseil d'Etat du canton de Vaud d'instituer un conseil communal à Lavey.

La commune de Lavey-Morcles, sur le territoire de laquelle sont situés les forts de Savatan et de Dailly, compte au maximum une soixantaine d'électeurs, en dehors du personnel des forts et de l'administration militaire. La construction des forts et l'installation d'une administration militaire et d'une garde de sûreté qui en a été une conséquence ont changé, au point de vue politique, par conséquent au point de vue électoral, la physionomie de la Commune, puisque les fonctionnaires militaires et les militaires eux-mêmes conservent dans leurs fonctions la pleine jouissance de leurs droits civiques, et sont investis en même temps de l'électorat et de l'éligibilité. Or, les fonctionnaires de l'administration militaire et les membres de la garde de sûreté comptent plus de cent électeurs.

Toutefois, si tous ces fonctionnaires, à teneur de la loi vaudoise, jouissent après trois mois de séjour de leurs droits électoraux, ils ne sont éligibles que moyennant autorisation de l'administration dont ils dépendent, ici le Département militaire de la Confédération suisse.

De cette situation, il résulte que l'élément militaire étant en majorité, peut imposer sa volonté et ses candidats à la commune de Lavey-Morcles,

bien que, peut-être, aucun des électeurs de cette catégorie ne soit bourgeois de la dite commune.

Cette situation n'a en elle-même rien d'anormal; elle se rencontre ailleurs, produite par d'autres circonstances.

Toute localité qui prend du développement est exposée à voir sa population indigène rapidement égalée par une population d'immigrants, et bientôt peut-être noyée par celle-ci. Point n'est besoin de citer des exemples. On en trouverait en foule dans le canton de Vaud lui-même. Mais ce qu'il y a d'anormal à Lavey-Morcles, c'est que la population militaire est presque exclusivement masculine, peu de militaires ayant avec eux leur famille, et que la transformation s'est faite très brusquement.

La population militaire de Lavey-Morcles se compose de deux parties distinctes : d'abord, vingt à vingt-deux fonctionnaires militaires permanents. C'est l'élément stable. Tous ou à peu près ont un domicile fixe dans la commune. A cela, on peut ajouter un certain nombre de membres de la garde de sûreté, des sous-officiers en général, qui, sans avoir la qualité de fonctionnaires, sont attachés, avec une solde journalière, à titre plus ou moins permanent aux forts, et dont quelques-uns ont avec eux femmes et enfants.

Tout le reste de la garde de sûreté, c'est-à-dire la majorité de l'élément militaire, constitue une masse un peu flottante et qui peut se renouveler assez rapidement. Il est permis de constater que ces électeurs n'ont pas un intérêt direct aux affaires communales et qu'ils seraient portés, ou bien à s'abstenir de toute action politique, ou bien à marcher suivant un mot d'ordre. On ne saurait d'ailleurs le leur reprocher; il est malheureusement trop général que même où il n'y a pas de conflit entre l'élément militaire et l'élément civil, les électeurs, de toutes couleurs politiques, marchent suivant un mot d'ordre.

Jusqu'au moment où a éclaté le conflit, les électeurs de Lavey-Morcles délibéraient en Conseil général. Le fait que le nombre des électeurs a plus que doublé a conduit le Conseil d'Etat du canton de Vaud à décréter l'établissement d'un Conseil communal de quarante-cinq membres, dans lequel l'élément militaire aura une représentation qui sera dans tous les cas limitée au chiffre des autorisations accordées par le pouvoir compétent.

Voilà où l'on en est. Qu'en adviendra-t-il? On ne saurait le dire d'avance; on ne pourrait même le conjecturer. Cela dépendra de l'esprit de sagesse des membres du nouveau conseil, et de leur volonté d'éviter les questions oiseuses qui pourraient les diviser, pour concentrer leur activité sur celles se rapportant exclusivement au progrès matériel, intellectuel et moral de la commune dont l'administration leur sera confiée. Il me semble que dans ce domaine l'intérêt des militaires et celui de la population civile se confondent. Il est à désirer, pour que l'entente et la bonne harmonie se rétablissent, que

les militaires qui seront appelés à siéger dans le Conseil communal oublient qu'ils y sont, non à titre de militaires, mais parce qu'ils comptent au nombre des habitants de la commune, et que dans les débats auxquels ils seront appelés à prendre part, ainsi que dans leurs votes, ils s'inspirent uniquement du bien général.

\* \* \*

Plusieurs journaux, sur la foi d'un de leurs confrères, ont donné à leurs lecteurs, sur un nouvel uniforme pour l'infanterie suisse, des renseignement assez inexacts. En vérité, je crois qu'il n'a encore été rien arrêté du tout de décisif. La commission nommée par le Département militaire de la Confédération suisse doit étudier la *réforme de l'équipement et de l'habillement*. Cette réforme s'imposait parce qu'il faut songer à vêtir le soldat d'une manière plus conforme à sa destination, et aussi parce qu'il est urgent de diminuer le poids qu'il doit porter. On peut se rendre compte que ce problème n'est pas très facile à résoudre.

Jusqu'ici, la question de l'uniforme du soldat a été pour une bonne part affaire de mode : entre autres, la mode française, la mode allemande et la mode autrichienne se partageaient nos faveurs. Nous avons même un temps emprunté quelque chose à la mode américaine. Pour un peu, nous aurions pu nous laisser entraîner, dans ces derniers temps, à verser dans la mode anglaise ou boëre. Il en va ainsi des choses : il suffit qu'une guerre, sur un point quelconque du globe, attire l'attention, et qu'elle frappe par quelques particularités, pour qu'on soit facilement porté à emprunter à l'un ou à l'autre des belligérants, sinon aux deux, quelque chose de leur armement, de leur équipement ou de leur habillement.

Tel ne sera pas le cas pour nous cette fois-ci. Malgré l'engouement produit par la guerre anglo-boëre, soit pour la couleur khaki soit pour le chapeau mou, il est peu probable que nous nous laissions entraîner à adopter des objets qui, bons dans le sud de l'Afrique et dans des conditions toutes spéciales, seraient probablement parfaitement ridicules chez nous.

Qu'on ne se figure pas qu'il soit facile de concevoir et de réaliser un équipement et un habillement rationnels pour le fantassin. C'est un des problèmes les plus difficiles à résoudre, et la commission que le Département militaire a chargé de l'étudier se flatte si peu d'arriver à le résoudre d'emblée que ses premiers travaux tendent uniquement à trouver un habillement qui serve de base à des essais. Elle ne peut pas décider, en effet, autour de la table verte, si tel ou tel effet convient au fantassin ; mais elle peut se rapprocher du type convenable aussi près que la théorie le permet, pour laisser ensuite la pratique, sous la forme d'essais faits sur une large échelle, décider de ce qui est bon ou de ce qu'il faut rejeter.

C'est donc la troupe, en dernier mot, qui prononcera ; c'est à elle que

l'habillement et l'équipement sont destinés; c'est elle qui dira si ce qu'on lui propose est pratique ou ne l'est pas.

A côté de la question d'utilité proprement dite, il y a aussi l'esthétique. A tort ou à raison, un uniforme doit comporter une certaine ornementation. On ne saurait sans danger vouloir échapper à cette nécessité. Si l'on pouvait en faire entièrement abstraction, il serait peut-être plus facile de composer un habillement qui fût exclusivement pratique; mais il paraîtrait peut-être grotesque. C'est ce qu'il ne faut pas. Or, on ne saurait croire combien il est parfois difficile de concilier ces données contradictoires.

En réalité, la commission n'a arrêté d'une manière définitive aucun modèle; elle en a vu et fait établir beaucoup; elle les a discutés, modifiés, améliorés; et elle ne tardera sans doute pas à atteindre sa première étape: l'établissement d'un équipement et d'un habillement approchant assez près du but à atteindre pour que les essais puissent être commencés.

Jusque-là, il sera bon que les imaginations se calment.

---

### CHRONIQUE ALLEMANDE

*(De notre correspondant particulier.)*

Les mutations du 27 janvier. — Une anecdote. — A la tête de l'Etat-major général. — L'élève du cheval en Prusse. — Contre les Herreros. — Commission du budget militaire. — Règlement de manœuvres pour les aérostiers. — L'Allemagne et la gendarmerie macédonienne. — Bibliographie.

Le 27 janvier, anniversaire de l'Empereur, n'a pas été signalé par une ordonnance en faveur de l'armée ou de l'intérêt public, mais par un acte de bienfaisance envers la malheureuse ville norvégienne Aalesund. La nouvelle en a fait le tour du monde. Le même jour, on a appris le danger auquel s'était trouvé exposé l'Empereur pendant des mois, jusqu'à ce qu'il en fut tiré par la hardie et habile opération du professeur Schmidt, danger imminent de succomber à la même maladie que ses parents. Maintenant ce péril est heureusement conjuré.

L'avancement qui marque à l'ordinaire le 27 janvier n'a pas été d'une grande importance. Deux lieutenants-généraux ont été promus généraux d'infanterie sans changer d'emploi, ce sont v. Perbandt, inspecteur-général de l'artillerie à pied (qui appartient du reste à l'arme de l'infanterie), et Wagner, chef du corps des ingénieurs et des pionniers et inspecteur général des forteresses. Un comte Hohenau, commandant d'une brigade de cavalerie, a été nommé général à la suite faisant fonctions. Un lieutenant-colonel Berrer, chef de section au grand état-major, a été nommé chef d'état-major

du VIII<sup>e</sup> corps d'armée. Il est remplacé à l'état-major par le colonel Steuben qui avait déjà été son prédécesseur. Le major Frhr. v. Freytag-Loringhoven a été nommé faisant fonctions de chef de section au grand état-major. En réalité, il remplace depuis deux ans le chef de la section historique I, dont il reprend enfin les compétences en titre. Le lieutenant-général v. Scholl, deuxième adjudant-général, faisant fonctions près l'Empereur, a donné sa démission tout en conservant sa dignité d'adjudant-général et commandant de la gendarmerie du corps. Scholl a un nom connu. Comme lieutenant des dragons hessois il a, dans la bataille du 18 août 1870, découvert l'aile droite des Français près de St-Privat-la Montagne (Canrobert avec le VI<sup>e</sup> corps), alors que Moltke le supposait près de Vézéville. Il va sans dire qu'il fallut modifier les dispositions, ce que fit le prince Frédéric-Charles à l'insu de Moltke, en dirigeant le corps de la Garde et les Saxons pour envelopper l'aile droite des Français. En 1886, on se souvint du mérite de Scholl, anobli en 1880; il fut appelé au premier régiment des uhlans de la Garde. Guillaume II, comme Empereur, le nomma aide de camp du roi et plus tard adjudant-général; Scholl a été pendant longtemps attaché à la personne du monarque.

Dans les grades inférieurs les mutations ont été nombreuses : 6 majors, 113 capitaines, 82 lieutenants en premier et 167 en second; dans le corps de santé, un médecin supérieur d'état-major, 29 médecins supérieurs, 4 médecins assistants.

Deux officiers d'état-major général mexicains qui ont fait du service au régiment des cuirassiers n° 5, à Riesenbourg, le capitaine Sala et le lieutenant Martinez rentrent dans leur pays.

En Bavière le prince Rupprecht, lieutenant-général, a été nommé commandant de la I<sup>re</sup> division à Munich en remplacement du lieutenant-général Frhr. v. Koenitz démissionnaire.

\* \* \*

Peut-être une anecdote attribuée à l'Empereur par un journal de Breslau vous intéressera-t-elle. L'empereur, au cours de son inspection de ces dernières semaines, ayant convoqué à la critique les officiers de la garnison de Breslau, leur dit en passant : « Messieurs, un mot historique! Lorsque Frédéric le Grand devenu roi, introduisit nombre d'innovations dans l'armée, le vieux Ziethen lui adressa une lettre avouant certains scrupules des officiers à en admettre l'opportunité. Alors le roi : « A nouveau temps, nouvelles exigences; il est du devoir des officiers de se soumettre à la volonté du monarque. » Les officiers de Breslau ont compris ces paroles, dit-on. Elles sont une suite aux innovations dans l'équipement des officiers et des troupes qui, annoncées avant le temps, grâce à une indiscretion de la presse, ont provoqué des critiques acerbes. Autant qu'il semble on a renoncé à les effectuer.

\* \* \*

On n'a guère remarqué que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1904 le chef de l'état-major général de l'armée comte Schlieffen a un « adlatus » dans la personne de v. Moltke, lieutenant-général (neveu du défunt feld-maréchal), commandant la 1<sup>re</sup> division de la Garde. D'après l'ordre de service, Moltke est commandé auprès du chef de l'état-major général de l'armée sans terme arrêté. On voit généralement en de Moltke le successeur futur du comte Schlieffen qui aurait l'intention de démissionner. Aurait la même intention le colonel-général de Wittich qui vient d'être élu membre de la Chambre des Seigneurs.

\* \* \*

On a été fort surpris d'apprendre par un discours de notre ministre de l'agriculture à la Chambre des députés prussienne, que l'élevage des chevaux en Prusse suit depuis des années un mouvement rétrograde, tandis que, suivant lui, le contraire se produirait en France. Dès aujourd'hui, dit-il, on y peut remonter l'armée en se limitant aux ressources du pays. Le ministre regrette que chez nous l'élève des chevaux pur sang soit en décadence. Il attribue le fait à un manque d'intérêt du gouvernement pour les courses de chevaux et les écuries de chevaux de courses. Ces déclarations du ministre sont d'un mauvais augure pour la remonte de l'armée, surtout de la cavalerie.

\* \* \*

Il a fallu envoyer une nouvelle expédition outre-mer, à destination, cette fois-ci, de notre colonie de l'Afrique sud-occidentale, où la tribu des Hereros et quelques autres de la nationalité des Cafres sont en révolte ouverte. Beaucoup de fermes sont brûlées et les postes fortifiés assiégés. On estime à 20 000 le nombre des Hereros révoltés. Un détachement de relève de 225 hommes était déjà en route au moment où ces nouvelles sont arrivées. A été embarqué dès lors un bataillon d'infanterie de marine de 500 hommes, composé de 4 compagnies sous le commandement du major de Glasenapp, qui, après avoir été trois ans instructeur en Chine, a fait la dernière campagne chinoise dans l'état-major. Est partie également une subdivision de 8 canons automatiques de 3,7 cm., sous le lieutenant de vaisseau en premier Mahnsolt. Cette subdivision, fournie par les équipages de la flotte, compte 5 officiers, 8 sous-officiers, 32 hommes et 9 armuriers ou employés spéciaux. Au nombre des renforts envoyés le 21 janvier par le bateau *Darmstadt* figure un détachement de 50 hommes des troupes de chemin de fer destiné à réparer les dommages causés par les insurgés à la voie ferrée entre le port Svakopmund et Windhöek. Ce détachement est placé sous les ordres du lieutenant Ritter du troisième régiment d'infanterie qui a autrefois contribué à la construction de cette ligne et connaît parfaitement le pays. Le détachement emmène le matériel nécessaire au blindage de deux locomotives

et de quatre wagons. On compte utiliser les trains blindés dont les Anglais ont fait pendant la guerre du Transvaal un si large emploi.

Une colonne de santé et une colonne de vivres et de matériel complètent l'effectif.

Le colonel Dürr a été nommé au commandement du corps expéditionnaire. Il devait s'embarquer le 6 février avec son état-major. Le lieutenant-colonel Gayer, qui dirigeait lors de l'expédition en Chine le bureau du ministère de la guerre créé pour la circonstance, a été détaché de nouveau au ministère jusqu'à nouvel ordre. Le major v. Bœckmann, du Grand Etat-major, a été attaché à l'état-major général de la marine pour y traiter les questions intéressant l'Afrique sud-occidentale.

Le corps expéditionnaire, qui doit s'embarquer à bord du bateau *Darmstadt*, comptera 873 hommes. Lors de la demande de volontaires de la marine pour le détachement des canons à tir rapide, tous les hommes de cette arme sans exception demandèrent à marcher.

Les crédits pour l'envoi des premiers renforts s'élèvent à 1496 000 marks dont 500 000 pour l'achat de chevaux. Cette acquisition est indispensable en raison de la nature de la colonie qui exige en premier lieu l'emploi de troupes montées. Un capitaine d'artillerie de campagne, v. Ertzen, et un lieutenant de uhlans, v. Lekow, doivent se rendre en Argentine avec une escorte pour y acheter les chevaux nécessaires qui seront transportés en vapeur jusqu'au théâtre de la guerre. On parle aussi d'achats au Capland.

Les premiers renforts n'arriveront pas avant mi-février à destination. Il est possible que les premiers envois ne suffisent pas et qu'il faille les compléter. Cela dépend de l'extension que prendra la révolte.

Je m'en tiens à ces quelques renseignements donnés plutôt à titre d'orientation superficielle. Mon intention n'est pas d'ailleurs de vous fournir des événements qui suivront des comptes-rendus que vous trouverez dans votre presse politique aussi bien que chez nous. Je me restreindrai à renseigner les lecteurs de la *Revue* sur les expériences auxquelles donneront lieu l'armement, la tactique, etc., considérés exclusivement au point de vue militaire.

Quant aux mitrailleuses Maxim, le directeur du département colonial a dit lui-même dans son exposé au Reichstag que ces engins sont devenus temporairement impropre au service dans l'affaire d'Okahandja, ce qui du reste ne prouve rien contre leur qualité.

\* \* \*

Les discussions de la Commission du budget sur l'état militaire viennent de commencer. Elles ont en vue la prolongation du quinquennat pour une année (1904). Le ministre a fourni des indications sur les demandes qui seront faites probablement après 1904, mais ce sont là des confidences dont le secret n'est pas levé.

La commission s'est préoccupée des mauvais traitements infligés aux soldats; à une grande majorité, elle a adopté une résolution aux termes de laquelle les supérieurs responsables de la discipline qui ont manqué à leur devoir de surveillance seront sévèrement poursuivis.

On réclame de nouveau l'augmentation des appointements des lieutenants-colonels de l'infanterie, refusée l'an passé<sup>1</sup>. Le ministre insiste pour l'adoption de cette demande jugée indispensable pour le recrutement des officiers d'infanterie. Il ne paraît guère qu'il trouvera une majorité favorable pour l'année courante. La commission a profité de la circonstance pour s'entretenir du luxe dans les corps d'officiers et des changements fréquents à l'uniforme. En seize ans, on a compté trente-quatre changements, intéressant divers objets, par exemple quatre changements pour les bottes, cinq pour les redingotes, etc. L'annonce d'une nouvelle coupe du manteau a été démentie par le ministre; personne n'a constaté rien de pareil à la revue du nouvel-an. L'uniforme coûte aujourd'hui 250 marks de plus qu'autrefois; mais cette augmentation correspond au renchérissement des besoins de la vie.

Le ministre convient que dans certains régiments règne le luxe, mais il ajoute que ces régiments-là possèdent des officiers excessivement riches. Il est du devoir des commandants de régiments, a-t-il dit, de surveiller les dépenses dans leur corps, afin que les officiers s'accordent de leurs revenus. Les délibérations de la commission continuent.

\* \* \*

Je reviens au Règlement de manœuvres pour les aérostiers dont j'ai parlé en janvier. Le premier texte sur la matière a été un règlement provisoire du 17 octobre 1901, lequel a été suivi du règlement définitif du 3 octobre 1903. Ils ne diffèrent pas beaucoup l'un de l'autre. L'instruction à pied est celle de l'infanterie, mais ne dépasse pas l'école de compagnie. Pour le combat, on se contente de mettre les aérostiers à même de se servir de leur fusil de 1891, un fusil court, sorte de carabine, pour leur défense personnelle et celle de leur matériel. L'instruction de la conduite des voitures est celle du train.

L'unité pour la guerre de campagne est la section attelée d'aérostiers de campagne (*bespannte Feld «Luftschiffer» Abtheilung*). Elle comprend douze voitures à gaz, deux d'agrès, une voiture-treuil, trois chariots d'administration. Le personnel se compose d'un capitaine-commandant, quatre lieutenants-aérostiers, deux lieutenants du train, un médecin aide-major de seconde classe, au total: huit officiers, dix sous-officiers, huit appointés, quatre-vingt-sept soldats aérostiers; six sous-officiers, quatre appointés,

<sup>1</sup> *Revue militaire suisse*, Chronique allemande, mars 1903, page 248.

soixante soldats du train; quatre sous-officiers pour emplois spéciaux; vingt chevaux de selle et cent deux de trait.

Les voitures transportent six ou trois hommes. Les voitures à gaz reçoivent chacune douze tubes de gaz hydrogène comprimé à 150 atmosphères, qui permettent le gonflement rapide du ballon. L'approvisionnement d'une section permet d'assurer deux gonflements complets. Avec les trains de combat marche une colonne de ravitaillement ayant la même composition (*Gas-Kolonne*).

Le règlement traite longuement de l'emploi du ballon allongé ou cerf-volant, comme ballon captif, qui permet les observations même par un vent violent empêchant les ascensions des ballons sphériques. Par un temps favorable, le ballon captif peut s'élever à 1000 mètres. En campagne, on se contente ordinairement de 600 mètres, ce qui permet d'observer utilement jusqu'à sept kilomètres de rayon.

Le ballon sphérique est utilisé comme ballon libre. Exceptionnellement, il sert aussi de ballon captif. Le service est le même que pour le ballon cerf-volant.

Le règlement traite de l'emploi des aérostiers dans la guerre de campagne aussi bien que dans la guerre de forteresse. Les voitures ont une mobilité comparable à celles des batteries montées.

Le 1<sup>er</sup> corps d'armée bavarois vient d'être armé du fusil 98; les deux autres corps ont encore le fusil 88.

\* \* \*

L'Allemagne participera elle aussi un tant soit peu à la gendarmerie macédonienne. Le major v. Alten, commandant de groupe dans le régiment d'artillerie de campagne n° 72, prendra part à la réorganisation de cette gendarmerie sous la conduite d'un général italien. Il a été transféré en même temps à l'état-major général comme agrégé.

\* \* \*

Encore quelques mots sur la bibliographie. Je vous avais parlé dans la *Revue* de décembre 1903 de la nouvelle publication périodique de notre Grand Etat-major. La première livraison a paru le 1<sup>er</sup> janvier 1904 sous le titre : *Vierteljahrsshefte für Truppenführung und Heereskunde*. On y trouve un travail de la dernière importance : « L'état actuel des opinions tactiques en France<sup>1</sup> ». Il s'agit de l'opinion des membres du Conseil supérieur de la guerre, généraux Brugère, de Négrier, Langlois, Kessler. Les idées de ces généraux sur la meilleure manière de combattre offrent d'autant plus d'intérêt qu'on voit dans la personne des trois premiers les futurs chefs d'armées et de groupes d'armées. Il va sans dire que les enseignements de la guerre

<sup>1</sup> *Der gegenwärtige Stand der taktischen Ansichten in Frankreich*, par le major Kuhl.

sud-africaine jouent dans tout cela un rôle important. Puis nous trouvons une comparaison des diverses méthodes de tir dans les artilleries de campagne d'Allemagne, France et Russie. Le rédacteur en chef major Frhr v. Freytag-Lovinghoven examine le combat de rencontre dans l'histoire de la guerre (*Kriegsgeschichtliche Betrachtungen*).

Le général Frhr. v. Falkenhausen publie le deuxième tome de son travail : *L'instruction en vue de la guerre. II. Les exercices des troupes.* (V. *Revue militaire suisse* 1902, page 261.)

Le général v. Müller parle du bombardement de Paris en 1870-71. En premier lieu, renseignement peu nouveau, il prouve que l'on aurait pu commencer l'attaque d'artillerie à la mi-novembre, ce qui eût assuré pour le commencement de décembre le démontage des forts. Le retard de l'opération est attribué à l'influence anglaise. Le général v. Blumenthal n'est plus fondé à accuser le bombardement d'avoir été une insanité. Blumenthal a été le véritable obstacle à l'ouverture du feu d'artillerie au moment opportun.

## CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Revue de l'année militaire 1903. — Budget de la guerre pour 1904. — Administration de l'armée et question du réarmement de l'artillerie. — La crise hongroise : Appel des réservistes.

Au début d'une nouvelle année, il est d'usage de jeter un coup d'œil sur celle qui vient de s'écouler. Les progrès réalisés en 1903, dans l'armée austro-hongroise, se réduisent malheureusement à peu de choses. L'apreté des luttes politiques qui déchirent l'Autriche et l'obstructionnisme sans mesure qui fleurit au Parlement hongrois font obstacle, depuis longtemps, au développement si nécessaire de notre armée. Nos institutions militaires, que nos politiciens, tant en Hongrie qu'en Autriche, avaient jusqu'ici respectées, ont subi cette fois de furieux assauts. Il se peut même — c'est ce que l'avenir montrera — qu'elles aient été ébranlées jusqu'à dans leurs fondements par les concessions très importantes que le gouvernement a été forcé d'accorder aux nationalistes hongrois.

Une lueur réconfortante vient cependant égayer ce sombre tableau. Nous voulons parler de la confiance unanime et illimitée dont jouit, dans toute l'armée, le nouveau Ministre de la guerre, qui, à la fin de 1903, avait terminé sa première année d'activité ministérielle. Bien que visiblement bridé par des influences extérieures, par la situation politique à l'intérieur, par des considérations personnelles et par des traditions tenaces, le nouveau ministre a réalisé, pendant cette première année, de multiples réformes qui laisseront des traces ineffaçables de son avènement à la direction

de l'armée, car elles sont l'œuvre d'un esprit progressiste largement ouvert aux idées modernes. Il a fait de l'excellente besogne et l'on s'attend à ce qu'il en fasse de meilleure dans l'avenir. Toutes les circulaires du ministre, tous les ordres, même les plus insignifiants, qu'il publie au *Journal officiel* sont comme imprégnés plus ou moins fortement, d'un souffle nouveau, d'un souffle vivifiant et généreux de justice et de progrès qui vous enveloppe, vous réconforte et vous redonne du « cœur à l'ouvrage ».

Rappelons, par exemple, la circulaire aux officiers sur le relèvement de leur goût pour le service<sup>1</sup>. Elle est comme une brise légère qui vous caresse, vous pénètre agréablement et vous remplit de courage et d'entrain, après une journée de marche fatigante sur des routes poudreuses! Elle a été une véritable révélation pour beaucoup d'officiers.

Rappelons ensuite le projet de Procédure pénale militaire<sup>2</sup>, œuvre personnelle du nouveau ministre, qui, à une ancienne loi surannée, a substitué enfin des principes plus équitables et plus conformes aux mœurs et aux idées de notre époque. Ce projet n'attend, pour passer à l'état de loi, que la fin du navrant obstructionnisme dont le Parlement hongrois nous offre le spectacle.

Rappelons enfin l'esprit d'équité et d'humanité qui a présidé à l'élaboration de la nouvelle Instruction sur les peines disciplinaires<sup>3</sup>, en particulier la prescription supprimant l'application aux officiers et aux cadets des sévices infligées aux sous-officiers et aux soldats.

D'autres réformes témoignent éloquemment de l'activité infatigable du ministre et de l'énergie avec laquelle il travaille au relèvement du niveau de l'armée. Citons la création, effectuée en août 1903, du bataillon de chasseurs bosniaques-herzégoviniens<sup>4</sup>, l'ordonnance organisant des exercices pratiques sur le terrain pour les officiers sanitaires, celle invitant les commandants d'unités à faire mention, dans le tableau des notes qualificatives des officiers de cavalerie, des connaissances spéciales des dits officiers en matière de tir, la circulaire relative à la pratique de l'escrime dans le corps des officiers, l'adoption et la mise en service des nouveaux fours roulants de campagne, les modifications et améliorations apportées à l'habillement et à l'équipement des troupes<sup>5</sup>, etc., etc.

En instituant, à Vienne, un cours spécial pour les officiers d'administration<sup>6</sup>, le ministre n'a pas eu seulement pour but de doter la troupe de bons officiers de subsistances, mais encore de fournir à d'anciens sous-officiers,

<sup>1</sup> V. Chronique autrichienne, août 1903, page 624.

<sup>2</sup> V. Chronique autrichienne, juin 1903, page 494.

<sup>3</sup> V. Chronique autrichienne, août 1903, page 626, et décembre 1903, page 919.

<sup>4</sup> V. Chronique autrichienne, octobre 1903, page 781.

<sup>5</sup> V. Chronique autrichienne, juin 1903, page 498.

<sup>6</sup> V. Chronique autrichienne, avril 1903, page 343, et juin 1903, page 496.

depuis longtemps sous les drapeaux, l'occasion de s'élever à une meilleure situation matérielle et sociale.

Pour les officiers les moins aptes au service, le ministre a créé récemment des places de chefs de dépôts et de magasins. Il a en outre décidé que ces officiers pourraient être attachés, le cas échéant, comme fonctionnaires, au service de contrôle de la comptabilité militaire.

Les tendances philanthropiques du nouveau ministre et sa sollicitude pour tous ses subordonnés se sont traduites encore par une série d'autres réformes de moindre importance. C'est ainsi que le ministre a prolongé de trois à six mois le délai accordé aux militaires pensionnés ou en congé, avec solde de non activité, pour quitter leur garnison. A ceux d'entre eux ayant famille, il a, en outre, accordé certaines réductions sur leurs frais de voyage. Mentionnons encore, comme témoignages palpables de l'activité du ministre et de ses excellentes intentions : l'amélioration de l'ordinaire de la troupe, la création des « maîtres-armuriers »<sup>1</sup>, la publication répétée d'avis attirant l'attention des sous-officiers sur de bons emplois à repourvoir dans le service civil de l'Etat, la question — à l'étude — d'un dédommagement matériel (*Abfertigung*) à accorder aux sous-officiers qui, en quittant le service, n'auraient pas obtenu de certificat pour des emplois civils, etc.

Les portes de l'Ecole de guerre se sont ouvertes aux officiers du train<sup>2</sup>.

Les journées de voyages des permissionnaires en service en Dalmatie ou dans les pays d'occupation ne leur sont plus comptées comme comprises dans la durée de leur congé. Sauf en cas de services qui ne peuvent être renvoyés au lendemain, le repos complet du dimanche est maintenant strictement observé<sup>3</sup>. Nous dirons plus loin où en est la question, si pressante, du réarmement de l'artillerie. Le fait que cette question n'a pas encore reçu de solution définitive s'explique par la rapidité des progrès techniques journallement réalisés dans la construction des bouches à feu. On comprend que les hommes du métier hésitent à adopter un type de canon qui pourrait se trouver dépassé le lendemain.

La réorganisation projetée de l'artillerie a été entravée uniquement par l'arrêt de fonctionnement de l'appareil parlementaire. Les nouveaux obusiers de campagne modèle 99 sont prêts, mais le Parlement hongrois ayant refusé l'augmentation du contingent annuel de recrues, ensorte qu'en Autriche également, on a dû se borner à recruter le contingent normal, tel qu'il a été fixé jusqu'ici, les nouvelles batteries d'obusiers n'ont pu être créées.

A beaucoup de lecteurs étrangers, les résultats positifs de notre bilan militaire de l'année 1903, paraîtront, sans doute, bien maigres, mais ce

<sup>1</sup> V. Chronique autrichienne, avril 1903, page 339.

<sup>2</sup> V. Chronique autrichienne, avril 1903, page 345.

<sup>3</sup> V. Chronique autrichienne, octobre 1903, page 782.

n'est pas la faute du ministère de la guerre s'il a été peu fait, en 1903, pour le développement de notre force armée. Quand nos parlementaires à courte vue auront acquis un peu plus de discernement, quand leur politique intérieure s'inspirera davantage des intérêts de la monarchie, quand ils se décideront enfin à appuyer le ministre de la guerre et à lui procurer les ressources dont il a besoin pour réaliser de grandes réformes, ils auront alors l'occasion d'apprécier ses hautes qualités et son bon vouloir qui n'ont pu, jusqu'ici, se manifester que dans des mesures d'une portée restreinte et dans le règlement d'une série de questions de détail.

\* \* \*

Les délégations se sont réunies vers le milieu de décembre 1903 pour la discussion du budget et des rapports des deux ministères communs.

Le gouvernement avait, cette fois, singulièrement facilité la tâche de nos représentants du peuple. Il leur a soumis un projet de budget militaire pour 1904 que tous pouvaient voter sans risquer de se mettre en conflit avec leurs électeurs. Un véritable budget de misère ! Malgré l'accroissement de la population et du bien-être général, bien que les chiffres des autres budgets aient tous considérablement enflé, en dépit du rôle que l'Autriche-Hongrie sera vraisemblablement appelée à jouer, si la guerre éclate dans les Balkans, c'est à peine si les prévisions du budget de la guerre pour 1904 comparées à celles pour 1903, ont varié ! Le gouvernement est animé des meilleures intentions, mais que faire en présence de l'aveuglement de nos parlementaires et des difficultés presque inextricables de la situation politique intérieure ?

Voici les principaux chiffres du budget de la guerre pour 1904 :

Pour l'armée de terre :

|                               |                        |
|-------------------------------|------------------------|
| Dépenses ordinaires. . .      | 285 846 529 couronnes. |
| Dépenses extraordinaires. . . | 22 210 350 »           |
| Ensemble . . .                | 308 056 879 couronnes. |

Pour la marine :

|                               |                       |
|-------------------------------|-----------------------|
| Dépenses ordinaires . . .     | 39 684 450 couronnes. |
| Dépenses extraordinaires. . . | 10 586 966 »          |
| Ensemble . . .                | 50 271 410 couronnes. |

En recettes : pour l'armée de terre, 6 096 814, pour la marine, 245 000 couronnes.

Pour l'entretien des troupes et des institutions dans les provinces d'occupation, le budget prévoit : en dépenses : 7 563 000 couronnes et en recettes 80 000 couronnes, soit un excédent de dépenses de 7 483 000 couronnes.

Pour 1903, le budget des dépenses ordinaires s'élevait, pour l'armée de terre, à 287 402 333 couronnes, et celui des dépenses extraordinaires à

19 834 406 couronnes, en sorte que le sommaire des dépenses prévues pour 1904 n'a augmenté que de 830 040 couronnes pour l'armée de terre et de 1 085 590 couronnes pour la marine. Mais le chiffre fondamental, base d'évaluation de tous les autres, celui du budget ordinaire de l'armée, a été *réduit* de 1 555 904 couronnes et cette économie, réalisée sur les dépenses courantes et régulières pour l'armée, paraît encore plus forte si l'on tient compte du fait que le crédit de 29 800 000 couronnes demandé et obtenu pour la création des divisions d'obusiers et pour la réorganisation de l'artillerie de campagne a dû être échelonné sur plusieurs années.

Le budget accuse une augmentation du nombre des sous-officiers depuis longtemps en service. C'est là une conséquence bienfaisante des mesures prises, depuis une série d'années, pour retenir les sous-officiers sous les drapeaux. D'autres mesures ont été prévues dans le même but. La gratification (*Abfertigung*) que les sous-officiers percevaient après neuf ans de service pourra leur être versée désormais après six ans. La prime de service de degré supérieur payée aux sous-officiers passés dans le service de chancellerie après huit ans de service dans les corps de troupes leur reste acquise. D'autres petits postes du budget témoignent du désir du ministre d'encourager la pratique, si importante, du tir: pour l'acquisition d'une réserve de 500 cartouches à balles par an et par compagnie: 97 000 couronnes; pour des cibles disparaissantes à employer dans le tir de campagne de l'infanterie: 100 000 couronnes; pour le tir de l'artillerie de campagne: 87 000 couronnes, et pour le tir de l'artillerie de forteresse: 43 000 couronnes. On note, en outre, avec satisfaction, l'élévation du montant des primes allouées pour le tir à la cible et pour le tir au « fusil de chambre » et la création de primes pour les exercices d'estimation des distances.

Une annuité de 50 000 couronnes, sur le crédit de  $1\frac{1}{2}$  millions de couronnes ouvert à cet effet, est réclamée pour l'acquisition de nouvelles places de tir et pour celles de canots de sauvetage à vapeur transportables pour les troupes de pionniers.

Un crédit de 15 millions de couronnes est demandé pour le réarmement de l'artillerie de campagne, mais rien n'est prévu pour les réorganisations et nouvelles formations de troupes<sup>1</sup> bien qu'elles soient reconnues urgentes. Mais il s'agit là de réformes irréalisables aussi longtemps que le contingent annuel des recrues n'aura pu être augmenté.

Il faut noter encore un poste de 12 millions de couronnes pour l'échange d'une partie (155 000) des anciens fusils modèle 88, qui doivent être remis à des troupes de landsturm, contre des fusils modèle 95. D'autres postes ont trait à l'acquisition de nouveaux fours roulants de campagne, ainsi que de lunettes d'approche et de longues vues pour l'artillerie de campagne.

<sup>1</sup> V. Chronique autrichienne, avril 1903, p. 346.

Aucun crédit n'est demandé, en revanche, pour l'acquisition de mitrailleuses, — ou, tout au moins, pour des essais un peu importants à entreprendre avec ces engins de tir, d'une si grande utilité pour la cavalerie, — non plus que pour le remplacement du revolver par une autre arme à main d'un système plus perfectionné (pistolet automatique).

Le budget de la marine, comparé à celui de 1903, n'offre rien de bien nouveau. L'augmentation, devenue absolument nécessaire, du corps des matelots, a déjà été votée en 1902. Elle était de 750 hommes, qui ont été recrutés aux dépens de l'armée de terre et répartis soit dans les équipages des nouveaux vaisseaux, soit dans les détachements expéditionnaires à Péking, Tientsin et Tongku.

\* \* \*

La Direction de l'armée avait fait distribuer aux membres des Délégations deux rapports étendus, l'un traitant de l'organisation du *Service d'administration de l'armée*, l'autre de la *Question des nouveaux canons*.

Le *premier* de ces rapports contient un exposé détaillé de l'organisation et du mode de fonctionnement des principales branches de l'administration militaire : économat, service des commissariats et de caisse, habillement, équipement et subsistances des troupes, leur logement, le service des bâtiments, le service du personnel d'administration attaché aux institutions militaires sanitaires et aux dépôts de remonte et autres détails du ménage intérieur des troupes et des institutions. Le service de comptabilité et de contrôle fait l'objet d'un chapitre séparé et le rapport se termine par la description des systèmes de centralisation et de décentralisation de l'administration militaire et du système de l'« intendance » (*Wirtschaftsleitung*) introduit dans notre armée et qui combine les avantages des deux premiers.

La Direction supérieure de l'armée a eu une excellente idée en faisant distribuer cette étude aux membres des Délégations. Son travail, qui forme une brochure de 125 pages, est très exact, très complet et très clairement rédigé et il n'était certainement pas inutile que la population et surtout ses représentants dans les conseils du pays, soient mis au courant du mode d'organisation et de fonctionnement des principaux rouages de l'administration militaire, puissent se rendre bien compte des multiples besoins de l'armée et sachent où va l'argent employé pour la défense du pays. Ce rapport peut contribuer à dissiper bien des préjugés en montrant qu'il y a perpétuel échange de services réciproques entre l'armée et l'industrie nationale, car une armée nombreuse consomme beaucoup et si les producteurs indigènes payent de lourds impôts pour l'entretien des troupes, l'administration militaire leur restitue leur argent en leur achetant leurs produits de toutes espèces.

Le *second* rapport, dont il a été question plus haut, embrasse l'ensemble de la question de l'armement de l'artillerie. Après une introduction générale,

il traite successivement de la transformation du canon de campagne M. 75, du bronze comme matériel des bouches à feu, du nouveau canon de montagne, des obusiers de campagne et enfin des nouveaux canons de campagne à tir rapide. Comme il s'adresse à des non initiés, on a évité d'entrer dans trop de détails techniques et l'on s'est efforcé de rendre le sujet intelligible à chacun. Le rapport se termine par une rapide description des expériences effectuées et par le résumé des décisions prises, dans chaque cas, par la direction de l'armée.

Ce rapport, rédigé par des techniciens, aura été lu avec intérêt non seulement par les membres des Délégations, mais encore dans le grand public. On y voit combien ces questions de réarmement de l'artillerie sont difficiles, avec quelle conscience elles ont été étudiées chez nous et avec quelle promptitude la commission d'artillerie les a résolues, toutes les fois que les circonstances lui ont permis de prendre des décisions rapides.

L'espace nous manque pour résumer ici cette brochure, qui est assez longue. D'ailleurs, les lecteurs de la *Revue militaire suisse* ont été tenus régulièrement au courant des diverses phases par lesquelles la question des nouveaux canons a passé en Autriche-Hongrie. Il nous suffira de compléter les informations de la *Revue militaire* par un court résumé des travaux de la « commission des canons de campagne » instituée dès l'année 1896 par la direction de l'armée sous la présidence de l'inspecteur général d'artillerie Feldzeugmestre chevalier von Kropatschek. Les diverses tâches à remplir par cette commission ont été les suivantes : transformation des canons de campagne M. 75, construction d'une pièce de montagne, d'un obusier de campagne et d'un nouveau canon de campagne à tir rapide.

La transformation des anciens canons de campagne M. 75 eut lieu encore en 1896. Les pièces furent pourvues d'une bêche élastique, d'un obturateur de lumière et d'un nouvel anneau obturateur et les anciennes munitions furent remplacées par un shrapnel d'une plus grande efficacité et par des obus à écrasite.

Cette pièce, appelée M. 75/96, n'est pas inférieure, sous le rapport de la rapidité du tir — 6 coups par minute — à tous les autres canons de campagne non basés sur le système du recul sur affût.

Grâce aux perfectionnements ainsi apportés à cette pièce transformée, actuellement encore en service, la « commission des canons de campagne » eut du temps devant elle pour se consacrer à l'étude de la construction d'un nouveau canon de campagne. Ici surgirent deux difficultés importantes : la question du matériel des bouches et celle des affûts.

Le bronze acier forgé constitue un matériel de structure extrêmement égale, qui n'est pas surpassé, sous le rapport de la finesse, par le meilleur acier et qui se distingue par une grande résistance, en sorte que ce matériel supporte un procédé de compression particulièrement énergique. Naturelle-

ment, on n'a pas manqué de se rendre compte, par de nombreux essais pratiques, de la valeur du bronze comme matériel des bouches. On a tiré, avec chacune des bouches de bronze des nouvelles pièces de campagne, 2000 coups, après lesquels la commission n'a constaté aucune diminution de la précision du tir, ni usure de l'âme.

Des essais de tir comparatifs avec des bouches en bronze et des bouches d'acier ont eu lieu ensuite avec la troupe. Celle-ci a tiré, avec les bouches en bronze, 900 coups par bouche, et avec les bouches d'acier, 600 coups. L'examen minutieux des bouches, après le tir, n'a révélé aucun changement quelconque dans l'état des âmes. L'explosion d'un obus à écrasite à l'endroit le plus faible d'une des bouches en bronze n'avait produit qu'un léger renflement de cette partie de la bouche, mais sans déchirer celle-ci, comme c'eût été le cas avec du matériel d'acier.

Les principaux avantages du bronze sont les suivants :

1. La fabrication des bouches en bronze est notablement moins onéreuse que celle des bouches d'acier. Abstraction faite de la valeur du matériel, le prix de la production des bouches en bronze dans les arsenaux est de deux cinquièmes inférieur à celui qui devrait être payé aux fabriques privées pour la production de bouches d'acier de poids à peu près équivalent.

2. Si le bronze ne convenait pas pour les pièces de campagne, il serait également — et à plus forte raison — inutilisable pour les pièces de forteresse, que le tir détériore davantage. Or, des expériences concluantes ont établi que le bronze est un matériel d'une résistance pleinement suffisante pour les pièces de forteresse.

3. Les bouches en bronze mises hors de service peuvent être utilisées de nouveau pour la production de bouches neuves, tandis que le matériel d'acier hors d'usage n'a plus — ou presque plus — de valeur (1 kg. de cassures de bronze vaut de 1,18 à 1,62 couronnes; 1 kg. de vieil acier-nickel tout au plus 0,20 couronnes).

4. Une bouche en bronze dont l'âme a été endommagée peut être réparée et remise à neuf par l'introduction d'un tube de revêtement, tandis qu'en pareil cas, il faut changer le tube d'âme, — c'est-à-dire la plus grande partie — de la bouche d'acier.

5. Le fait que les bouches en bronze sont forgées et soumises à un procédé nouveau de compression énergique sont une garantie absolue de solidité de ce genre de matériel, car ces manipulations ne sont supportées que par un matériel de qualité irréprochable, de structure très égale et d'une résistance à toute épreuve.

6. Les bouches en bronze sont d'un entretien plus facile que celles d'acier.

Comme désavantage du bronze, par rapport à l'acier, il faut mentionner

son poids spécifique plus élevé, mais on a déjà réussi à fabriquer des bouches en bronze de poids sensiblement égal à celui des bouches d'acier.

Il résulte de ce qui précède que le bronze possède des avantages de premier ordre et qu'il doit être, sans hésitation, préféré à l'acier comme matériel de fabrication des nouvelles bouches à feu.

Les nouveaux canons de campagne ont donc une bouche en bronze-acier forgé avec fermeture à filets de vis interrompus. Calibre : 76,5 mm. ; vitesse initiale : 500 m. Poids des projectiles (shrapnels et obus brisants) : 6,6 kg. Portée du projectile réglé : 7300 pas.

La seconde question qui s'est posée à la commission, celle du choix de *l'affût*, était encore plus difficile à résoudre que la première. On avait tout d'abord songé à construire une pièce à recul sur affût avec bêche rigide, mais le poids de la pièce pourvue de ce genre d'affût aurait dépassé le poids maximum de 1000 kg. admis pour les pièces de campagne. On s'est donc décidé, en 1899, à renoncer au système du recul sur affût et à construire un canon à bêche élastique et avec frein à câble, de type semblable à celui du canon transformé modèle 75/96. Mais l'année suivante, alors qu'il y avait déjà, dans la troupe, trois batteries d'essais pourvues de ces nouvelles pièces modèle 99, des essais eurent lieu, au polygone, avec une pièce Ehrhardt à recul sur affût. Les résultats parurent si concluants que l'on abandonna complètement l'idée de construire des affûts à bêche de crosse et que l'on se remit à étudier un système de recul sur affût plus pratique, au point de vue — strictement « artilleur » — du service de la pièce, que le système Ehrhardt. La « commission des canons de campagne » expérimenta, en 1900, une nouvelle pièce, dont la construction était basée, en principe, sur le système Ehrhardt. Un premier modèle parut trop lourd. On en construisit un second qui, cette fois, donna entière satisfaction à la commission. Cette pièce a une bouche en bronze. Elle est à recul sur affût. Celui-ci se compose d'un affût supérieur (petit affût) et d'un affût inférieur. Le petit affût est cylindrique et non plus en forme de berceau, comme dans le système Ehrhardt. Il supporte une plaque sur les rebords extérieurs — intérieurs dans le système Ehrhardt — de laquelle glisse la bouche maintenue par des griffes. Comme ressort récupérateur, on emploie un simple ressort rectangulaire. L'affût inférieur est un long affût à flasques avec bêche à rabattement. La pièce est pourvue de boucliers, comme le canon français.

Ce nouveau modèle de canon de campagne fut essayé concurremment à trois autres : la pièce à bêche de crosse modèle 99 dont il a été question plus haut, un canon du système Ehrhardt et une pièce Skoda modèle 1901. Ces essais comparatifs, ainsi que le rapport des techniciens envoyés à l'usine Krupp pour assister à des tirs effectués avec divers modèles, fournirent à la « commission des canons de campagne » des données nombreuses qui lui permirent de prendre une décision.

Six nouvelles pièces, pour la construction desquelles la commission a utilisé tout ce qu'elle a trouvé de meilleur dans les différents modèles essayés, sont actuellement en voie de fabrication et seront bientôt terminées. Ces pièces devront être soumises à des essais ultérieurs qui, cette fois, seront les derniers, car la discussion ne porte plus que sur certains points de détail sans grande importance, entre autres, paraît-il, sur la question de savoir si l'affût inférieur sera tubulaire ou à flasques. De nouveaux essais seront également entrepris avec une pièce Skoda.

Il est donc à prévoir que la décision définitive interviendra prochainement et que le crédit de 15 millions de couronnes voté par les Délégations pour la production des nouveaux canons de campagne en 1904 sera effectivement dépensé dans le cours de la présente année.

\* \* \*

Les obstructionnistes hongrois continuant à s'opposer systématiquement à la levée des recrues en Transleithanie, alors que les hommes présents dans les corps de troupes transleithaniens doivent être renvoyés dans leurs foyers après avoir achevé leur troisième année de service, les régiments hongrois sont menacés d'une désorganisation qui, en se prolongeant, risquerait d'affaiblir sérieusement cette partie de l'armée. Le nouveau ministre honvéd, major-général von Nyiri, a déclaré, sans ambages, que nous ne pouvons pas, à l'heure actuelle, supporter une réduction des effectifs de présence d'une partie de nos troupes, parce que la situation dans les Balkans est inquiétante. Personne ne sera donc surpris de ce que la Direction de l'armée ait recouru à l'expédient de l'appel des réservistes pour compléter les effectifs, du moment qu'on lui enlève la possibilité de les reconstituer par la voie régulière de la conscription. Voici de quelle façon elle a réglé la situation des corps de troupes transleithaniens dès le 1<sup>er</sup> octobre 1903 :

Dans les mois d'octobre, de novembre et de décembre, comme le pays n'a pas levé de recrues, les hommes appartenant aux plus anciennes classes présentes non seulement dans l'armée active, mais encore dans la landwehr, lesquels auraient dû être libérés et renvoyés dans leurs foyers déjà le 30 septembre, ont été retenus sous les drapeaux.

Pendant le mois de janvier 1904, on n'a retenu au service — et cela seulement dans les pays d'occupation — que les hommes présents depuis plus de trois ans dans les corps de troupes montées. Les hommes incorporés dans d'autres armes ou corps de troupes, maintenus encore sous les drapeaux bien qu'ils eussent achevé leurs trois ans de service, ont été libérés le 1<sup>er</sup> janvier et remplacés par des réservistes des plus jeunes classes d'âges appelés pour un service d'une durée de quatre semaines.

A partir du 1<sup>er</sup> février 1904, les hommes appartenant aux troupes mon-

tées et à celles qui n'ont pas de réserve de remplacement, ainsi que dans les pays d'occupation, les réservistes de la première classe d'âge, soit les hommes — dont il a été question ci-dessus — qui viennent d'achever leur troisième année de service actif, seront encore retenus sous les drapeaux. Dans les autres corps de troupes, en revanche, les réservistes des plus jeunes classes d'âge sont appelés en service actif prolongé.

---

### CHRONIQUE ESPAGNOLE

*(De notre correspondant particulier.)*

Discussion, à la Chambre, du budget militaire de 1904. — Les discours du général Suarez Inclan. — Quelques réformes. — Réorganisation de l'artillerie de campagne. — Effectifs permanents. — Encore une crise ministérielle. — Retour du général Linares au département de la guerre. — Une nomination malencontreuse. — L'armée et la marine antipatriotes.

La discussion, à la Chambre, du budget de la guerre pour 1904, a donné lieu à des débats d'une importance telle que je me crois obligé de leur consacrer la première partie de ma chronique.

Vous savez combien souvent déjà j'ai eu l'occasion et le plaisir de rendre hommage aux mérites du général de division Suarez Inclan, à qui sa haute intelligence jointe à ses brillants états de service, a valu d'être considéré comme une des personnalités les plus éminentes de notre armée. Vous n'ignorez pas non plus que ce général siège à la Chambre, où sa parole éloquente est toujours écoutée avec le plus vif intérêt. Aussi les discours qu'il a prononcés dernièrement, pour combattre avec énergie le budget militaire de l'année courante, ont-ils eu un grand retentissement. Ils lui ont valu un surcroît d'autorité dans sa manière d'apprécier l'état actuel plus que précaire de nos institutions militaires et d'envisager la solution nécessaire qu'il faut obtenir, coûte que coûte.

Dans un premier discours, le général Suarez Inclan s'est attaché à signaler la manière déconcertante dont nos hommes politiques envisagent le problème de la reconstitution des moyens de défense du pays. Celle-ci se trouve, depuis la débâcle de 1898, réduite à sa plus simple expression. L'orateur a particulièrement insisté sur l'étrangeté de la conduite du ci-devant chef du parti conservateur, M. Silvela, lequel, après s'être démis du pouvoir, en juillet de l'année passée, sous prétexte que l'opinion publique était formellement décidée à s'opposer à toute augmentation de crédits, soit pour l'armée, soit pour la marine, s'abstenaient de paraître au Parlement pour y proclamer l'urgence de ces majorations qualifiées par lui de mesures de salut public.

Puis l'orateur constate tout ce qu'il y avait d'injuste et de peu équitable

dans le fait d'avoir porté aux rubriques militaires près de deux tiers des vingt millions fixés par M. Villaverde comme chiffre total des économies à réaliser sur le budget général, déposé par le cabinet que présidait M. Silvela.

Après ces considérations préliminaires, le général Suarez Inclan entre dans le fond du débat. Il développe une critique aussi savante que juste de nos institutions militaires et montrant l'impossibilité où nous serons, si nous continuons avec une armée permanente de 83 000 hommes, de mobiliser les effectifs imposés par nos besoins actuels. Et ce n'est pas parce que nous ne disposons pas de ressources suffisantes — a-t-il ajouté — que nous sommes forcés de maintenir sous les armes un chiffre de soldats très inférieur à celui que nous avions autrefois, alors que nous comptions une populations plus réduite et que la mode n'était pas encore aux grosses unités. Avec les crédits militaires actuels, il serait possible d'arriver à un résultat autrement satisfaisant, si l'on parvenait à faire disparaître le poids mort qui grève, sans profit pour la nation, les obligations du département de la guerre. En effet, des 146 millions, montant du budget de ce département, il faut déduire 24 millions, qui sont absolument improductifs, car ils servent à payer les soldes des officiers généraux du cadre de réserve, des officiers de la réserve, de ceux qui, pour pléthore de personnel, se voient obligés de rester, de gré ou de force, éloignés du service actif, et enfin de ceux qui ont pris leur retraite aux conditions imposées par la loi de 1902.

Cette abondance d'officiers a donné lieu à la création d'une foule de situations aussi mauvaises les unes que les autres : en disponibilité, en excédent, en cadres éventuels, etc., etc., sans oublier les commissions chargées de liquider les comptes des corps de troupes qui ont été supprimés à la suite des deux dernières guerres, soit parce qu'ils avaient été créés exclusivement pour la durée de ces campagnes, soit parce qu'il a fallu les dissoudre en vertu de certaines réformes organiques. Ces commissions n'ont d'autre raison d'être que le désir de conserver le plus grand nombre possible de postes où caser du personnel et, comme l'a fort bien dit le général Suarez Inclan, le ministre qui réussirait à éliminer les commissions de liquidation rendrait un excellent service, tant à l'armée qu'au pays.

Lors du dernier passage du général Weyler au ministère de la guerre, plus de 4000 officiers des cadres de réserve, désirant bénéficier des avantages que leur conférait la loi du 8 janvier 1902, demandèrent leur retraite ; tandis que le nombre des officiers en activité qui, à cette même occasion, demandèrent à quitter l'armée, ne dépassa pas 700. Si l'on ajoute à cela que l'amortissement des vacances, qui était d'abord du 50 % de celles-ci, est arrivé au 25 %, on comprend qu'il y ait encore 14 000 officiers inscrits dans les rôles, desquels 2000 sont en excédent, et que le nombre des généraux privés d'emploi soit de 25.

C'est dans ce nombre excessif d'officiers de tous grades qu'il faut voir la cause initiale de toutes les faiblesses de notre système militaire. Non seulement il absorbe, sans résultat définitif, de précieuses ressources, mais encore il paralyse le jeu de l'avancement et ceci, aussi bien que l'éloignement forcé du service dans lequel d'aucuns doivent végéter, détermine un certain dégoût de la profession et tue l'enthousiasme.

Voilà pourquoi le général Suarez Inclan estime (en quoi il a parfaitement raison) qu'il est tout à fait nécessaire de commencer par ramener le chiffre du personnel à ce qu'il doit être et, dans ce but, il propose d'abaisser la limite d'âge pour le passage des officiers généraux au cadre de réserve et pour la mise à la retraite des officiers, d'amortir toutes les vacances qui, de ce chef, viendraient à se produire, d'arrêter l'avancement jusqu'à ce que nous ayons des cadres rationnels et non ceux que nous possérons maintenant, lesquels sont excessifs, hors de proportion avec nos moyens et nos nécessités.

D'après la loi en vigueur, nos lieutenants généraux quittent le service actif à 72 ans, les généraux de division à 68 ans et les généraux de brigade à 66 ans, c'est-à-dire que c'est à notre armée que revient le triste privilège de posséder les généraux les plus âgés.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que date l'opposition faite par le général Suarez Inclan au maintien trop prolongé dans l'activité de nos généraux. Déjà en 1900, il proposa de réduire respectivement les âges indiqués à 68, 65 et 62 ans et n'obtint alors d'autre résultat que d'avoir à servir de but aux acerbes critiques des égoïstes, d'une part, et de ceux qui passent leur vie à combattre toute innovation, quelque juste et bienfaisante qu'elle soit, de l'autre, ces derniers agissant au nom des droits acquis. De combien de méfaits ne peut-on pas accuser ces fameux droits, derrière lesquels se masquent souvent les plus grands abus !

En rompant encore une lance en faveur d'une réforme aussi importante, le général Suarez Inclan a fait preuve d'un sincère patriotisme et surtout d'un grand amour pour l'armée, car ce n'est pas avec des flagorneries qu'on lui fournira les moyens de parvenir là où elle a la noble ambition de se placer, mais bien en mettant, envers et malgré tous ceux qui ont intérêt à perpétuer le mal, le doigt sur les plaies qui la rongent et en lui indiquant comment elle pourra les guérir. Voilà pourquoi les esprits justes et clairvoyants ont applaudi, sans réserves, aux arguments décisifs de l'illustre orateur à l'appui des propositions ci-dessus, ainsi qu'à ses raisonnements tendant à rompre avec la pratique de l'avancement à la seule ancienneté. Avec ce système, le jeu de l'avancement est si restreint qu'il en coûte, à chaque individu, de rester dix ans et plus dans le même grade. Dans ces conditions, il n'est guère humainement possible de compter sur un personnel de choix, au point de vue soit intellectuel soit physique. Le découragement pénètre

partout, la sélection ne se fait pas et la médiocrité triomphe sur toute la ligne.

Tels sont les points qui ont été traités de main de maître par le général Suarez Inclan, dans un premier discours, destiné à faire opposition à la totalité du budget de la guerre, et qui s'est terminé par la dénonciation d'une infraction constitutionnelle commise par le rédacteur du dit budget. Mais ceci demande un peu d'histoire.

En 1888, si je ne me trompe, un projet de loi, déposé par le général Cassola, alors ministre de la guerre, fut voté par la Chambre, projet en vertu duquel le contrôle et la gestion de l'administration militaire devaient être confiés désormais à deux corps différents. Malheureusement ce projet échoua au Sénat et l'on dut se contenter d'un semblant de réforme qui consistait à laisser subsister un corps unique d'administration, divisé en deux services : celui du contrôle et celui de la gestion, dont le personnel se recrutait parmi les officiers les plus anciens. Ce système conduisait par exemple à l'absurdité suivante : un officier récemment promu pouvait devenir le contrôleur de ses propres opérations administratives antérieures. C'est après les campagnes coloniales, durant lesquelles on ne constata que trop les inconvénients des procédés en vigueur, que plusieurs tentatives parlementaires furent faites pour réformer l'administration de l'armée. Elles aboutirent enfin à la loi du 16 mai 1902, aux termes de laquelle le corps d'administration était divisé en un corps de l'intendance et un corps du contrôle. Il paraît que la préparation des règlements d'application de cette loi exigea un temps assez long, en sorte que leur mise à point coïncida avec la retraite du général Weyler du ministère de la guerre. Son successeur, le général Linarès, n'était pas un partisan convaincu de la réforme adoptée. Rencontrant certaines difficultés à constituer le corps du contrôle, parce que la majorité des officiers d'administration préféraient faire partie de l'intendance et que, d'après la loi, on ne pouvait les contraindre à passer au contrôle, il ne tint pas compte de la loi et déposa, au Sénat, un projet l'annulant avant même qu'elle fût entrée en vigueur. Sur ces entrefaites, le général Linarès démissionna. Son successeur, le général Martitegui, entra en plein dans ses vues. Dans la rédaction de son budget il fit abstraction de la loi de Weyler, espérant voir agréer par le Parlement le projet d'annulation Linarès. Or, les lois sont faites pour être appliquées et, tant qu'elles n'ont pas été abrogées, le pouvoir exécutif est tenu de les respecter, quels que soient ses sentiments à leur égard. C'est par la mise en garde contre cette infraction à la notion la plus élémentaire du régime constitutionnel que le général Suarez Inclan a terminé son discours.

Il n'était évidemment pas facile de lui répondre, tant ses arguments s'inspiraient de la logique et de la justice, mais le membre de la commission du budget chargé de cette corvée a été au-dessous encore de ce que

l'on pouvait attendre. Je vous fais grâce de ses lieux communs et de ses raisonnements inutiles. Je désire cependant vous donner quelques échantillons de sa curieuse réplique. « C'est une erreur, a-t-il dit, que de comparer nos institutions à celles des autres pays; ce que nous devons faire pour en dégager la véritable valeur, c'est les comparer aux institutions civiles nationales (*sic*); nous ne saurons ce que valent nos établissements militaires qu'en les comparant, par exemple, à nos hôtels des postes (textuel)! Ce ne sont pas non plus les militaires qui font les armées respectables, mais bien les civils et rien que les civils: ainsi, l'Allemagne n'est pas redévalue de sa puissance militaire aux hommes du métier, mais à Bismarck, qui sut obtenir du Parlement de forts crédits militaires. » Dans cet ordre d'idées, le membre de la commission aurait pu creuser plus à fond la question et ajouter, qu'en somme, c'étaient les contribuables qui avaient créé l'armée allemande. Ce cher M. de la Palisse est immortel!...

Toutes les autres manifestations du porte-voix ministériel ont été à peu près de ce calibre, sans qu'aucune des affirmations du général Suarez Inclan ait été raisonnablement contestée. En résumé, il a soutenu qu'il était impossible de nous débarrasser des vingt-quatre millions du poids mort; que nous n'avions pas trop d'officiers, au contraire; que nos généraux se portaient fort bien et qu'au surplus tout pouvait s'arranger en utilisant exclusivement ceux qui sont encore vigoureux et en laissant les autres goûter le *dolce farniente*; que, tant que la nation ne sera pas disposée à délier davantage les cordons de sa bourse (alors vous attendrez longtemps, M. le député!) les militaires devront se contenter de ce qu'ils ont et même s'estimer très heureux, s'ils se comparent aux fonctionnaires civils de l'Etat, qu'enfin l'avancement par sélection est impossible en Espagne, où l'arbitraire règne en maître absolu!

Quant à l'infraction constitutionnelle signalée par le général Suarez Inclan, le membre de la commission s'est borné à dire que la loi portant réforme dans le corps d'administration était mauvaise et que l'on attendait son abrogation; donc, inutile de l'appliquer.

Vous voyez que j'avais raison de trouver au moins bizarre la manière de penser de l'organe ministériel. Il ne s'en est point départi, dans la suite de la discussion, lorsqu'il a dû répondre à la superbe péroration par laquelle son antagoniste a rectifié ces points de vue.

Dès lors, les débats relatifs au budget de la guerre ont pris plus d'envergure encore. Deux députés militaires, le général Aznar et le colonel Segui, ainsi que plusieurs civils, parmi lesquels M. Salmeron, chef bien connu du parti républicain, y sont intervenus. Le discours de ce dernier a été franchement favorable à des réformes militaires immédiates, de manière qu'elles permettent de rompre à jamais avec des systèmes surannés et qu'elles nous procurent, à court terme, une armée nombreuse, bien ou-

tillée, instruite et surtout nationale. Il va sans dire que le chef des républicains, tout en constatant l'impossibilité où nous sommes, en ce moment, d'adopter votre système de milices, s'est déclaré partisan de réformes qui permettraient de s'en rapprocher autant que faire se peut; il a invoqué l'idéal démocratique représenté par les institutions militaires de la Suisse.

Le membre de la commission chargé de répondre à M. Salmeron a été plus malheureux encore que celui qui avait été chargé de répondre au général Suarez Inclan.

Suggestionné sans doute par l'éloquence pompeuse du leader des républicains, il s'est empêtré dans une phraséologie confuse, quelquefois même incompréhensible, qui a donné lieu à un long débit de paroles et à un bien petit rendement d'idées. Et quelles idées, messeigneurs!... Salmeron s'étant élevé contre l'argent dépensé pour l'aumônerie militaire, son interlocuteur l'accusa de vouloir faire des soldats impies, dans une patrie catholique (lisez cléricale). D'après cet homme pieux, les institutions militaires de la Suisse ne plaisent à personne, ou peu s'en faut; il ne cache pas sa prédilection pour un système purement espagnol (?), dont l'explication le conduit à déclarer à ses collègues de la Chambre qu'il n'est pas possible d'astreindre au service militaire les boiteux, les manchots et les aveugles, sans compter nombre d'autres idées aussi sangrenues.

S'il est vrai que le style c'est l'homme, je ne puis m'empêcher de déplorer que les questions se rapportant à des points aussi importants que l'existence des forces chargées de veiller à la sécurité du sol de la patrie et au maintien de l'ordre, responsables, en un mot, des fonctions suprêmes de la vie d'un peuple, soient confiées à des hommes excellents et respectables, c'est vrai, mais fort au-dessous de leur tâche.

Le général Martitegui, ministre de la guerre, en répondant aux orateurs qui avaient combattu la totalité du budget militaire, faisait ses débuts à la Chambre. Son discours, prononcé sans aucune prétention, a eu au moins la qualité d'être bref. Mais il n'est pas sorti des banalités. S'adressant au général Suarez Inclan, le ministre a soutenu que le poids mort du budget était inévitable, que les généraux pourvus de commandement sont encore jeunes et possèdent l'aptitude physique nécessaire et que la loi relative au corps d'administration n'est pas réalisable. Il regrette du reste de n'avoir pu se solidariser en fait au réformisme du général Linarès, avec lequel il est parfaitement d'accord et dont il aurait continué l'œuvre si la politique financière du gouvernement lui avait permis de disposer des crédits nécessaires pour réaliser ces réformes.

Ce manque d'argent est la cause du *statu quo* et cependant rien ne se fait pour simplifier l'organisation bureaucratique de l'armée, montée avec un luxe incompréhensible, à tous égards déplacé. Au contraire, les crédits affectés aux bureaux de la guerre sont encore augmentés, ainsi que l'a fait

observer le général Suarez Inclan, lorsqu'il combattit séparément chaque chapitre du budget. Il n'y a pas d'argent, dit-on, et personne ne se donne la peine de mieux employer le peu dont on dispose.

Mais nombreux sont ceux qui croient que les débats dont je vous ai peut-être trop longtemps entretenus ne seront pas perdus pour la patrie et sa gardienne l'armée. La parole claire et compétente du général Suarez Inclan a frappé juste, ses coups ont tous porté, ses critiques et ses indications relatives aux procédés capables de moderniser nos institutions militaires et à couper court aux abus, ont mérité l'approbation unanime des minorités parlementaires, dont les chefs se sont franchement prononcés en faveur de la prompte adoption des grandes réformes.

Quant à l'armée, elle doit éprouver, pour son défenseur, la gratitude que réveille toujours, dans les cœurs bien nés, la certitude que tant d'efforts ne sont faits qu'en vue de son propre bien et que, même dans le blâme, domine la préoccupation constante de lui procurer l'éclat et le bien-être qu'elle mérite, préoccupation qui ne peut provenir que du véritable dévouement.

\* \* \*

Après les débats de la Chambre, la discussion du budget militaire a été reprise au Sénat. Il va sans dire qu'on y a formulé des observations pour et contre le dit budget en tous points analogues à celles présentées par les députés.

Avec notre système de majorités dociles à la voix du gouvernement, du reste leur créateur, grâce à son habileté à adultérer notre illusoire suffrage universel, il est évident que les ministres sont sûrs d'avance, sauf dans quelques cas exceptionnels, de voir agréer leurs projets. Aussi le budget préparé par le général Martitegui a-t-il été approuvé, moyennant quelques modifications de peu d'importance. Les nombreux amendements présentés par la minorité républicaine ont été systématiquement repoussés, en quoi la Chambre a eu tort. Il a été cependant fait exception pour l'un d'eux, aux termes duquel les frais de déplacement des familles des officiers demeureront à la charge de l'Etat.

Le budget pour 1904 ne diffère donc que par des détails de peu d'importance de celui de l'année passée. Quelques nouveaux emplois ont été créés par-ci par-là, on a varié l'affectation de quelques officiers et certaines mutations sont devenues nécessaires à la suite de changements introduits dans l'organisation des bureaux. A part cela, il n'y a à relever que les décisions portant sur une petite augmentation de solde du soldat; l'avancement de tous les lieutenants en second ayant plus de 3 ans d'ancienneté dans leur grade, des suppléments de solde pour le personnel servant aux Canaries et pour les officiers ayant plus de 10 ans d'ancienneté dans leur grade. Je dois également mentionner la création d'un groupe de trois batteries de monta-

gne, destiné à renforcer les troupes du *Campo de Gibraltar*. Ce groupe a été formé des quatrièmes batteries des régiments de montagne n° 1 (à Barcelone) et n° 2 (à Vitoria) et celle du troisième régiment, détachée actuellement à Ceuta; une de ces batteries ira à Algeciras, une autre à San Roque et la troisième restera à Ceuta. Les régiments de montagne auront provisoirement trois batteries chacun.

Nos treize régiments d'artillerie montée ont été aussi quelque peu modifiés ; ils seront désormais composés de deux groupes, dont le premier aura trois batteries à tir rapide (dans le régiment n° 8, ces batteries seront de 9 cm.) et le second deux batteries de 9 cm. ; le second groupe du régiment léger de campagne sera armé de pièces Sotomayor de 8 cm.

Le régiment de siège sera composé de cinq batteries et d'une section d'attelage ; le matériel demeure fixé à quatre canons de 15 cm. d'acier, quatre du même calibre de bronze, quatre de 12 cm. de bronze, quatre obusiers de 15 cm. de bronze et quatre mortiers de 15 cm. de bronze.

Les effectifs permanents seront, cette année, de 83 000 hommes de troupes, chiffre un peu plus élevé que celui de l'année passée, afin de tenir quelque peu renforcés les effectifs des unités préposées aux garnisons des îles Baléares et des Canaries, ainsi que de nos places fortes du nord de l'Afrique.

\* \* \*

Ce n'est pas sous la signature du général Martitegui qu'ont paru dans l'*Officiel* les décisions qui précédent. Quatre mois à peine s'étaient passés, depuis sa mise à la tête de l'armée, quand il dut se retirer du ministère, de même que les autres membres du cabinet Villaverde. Ce cabinet ne put faire face aux grosses difficultés qui surgirent dans le Parlement, à la suite de la vigoureuse campagne entreprise contre lui par la minorité républicaine : celle-ci se montra justement irritée des procédés par trop cavaliers dont Villaverde avait cru devoir user envers les candidats antimonarchistes lors des dernières élections municipales.

Je ne sais ce que vous pensez de ces ministères éphémères que nous subissons depuis quelque temps. Vous en augurez mal assurément et vous avez raison. En tous cas, d'aucuns se demandent avec angoisse où vont nous mener ces crises gouvernementales, se succédant avec une rapidité inconcevable et dont nos partis politiques sortent chaque fois plus discrédités et divisés. En attendant ce que nous réserve encore l'avenir, qui à vrai dire se dessine sous d'assez sombres couleurs, voilà le général Linarès revenu au pouvoir. Il est remplacé à la direction de la garde civile (gendarmerie) par le général Martitegui ; le général Linarès venait d'être désigné à la suite du départ de l'ancien titulaire, le général Polavieja, nommé chef de la maison du roi.

Dans les sphères militaires, on s'est réjoui du retour du général Linarès

au ministère de la guerre. On savait que le manque de crédits budgétaires n'arrêterait pas les initiatives de ce général. Son programme réformiste devait être en partie exécuté, grâce à l'autorisation qu'il se proposait de demander aux Chambres de le poursuivre sans modifier le total des crédits votés. Tout était dans la joie ; mais... mais, il se passe ceci : après quelques semaines d'existence à peine, le cabinet ultraconservateur de M. Maura, dont fait partie le général Linarès, est — croit-on — à la veille de se rompre le cou. Une nomination archimaladroite en est cause. M. Maura et ses collègues se sont avisés de choisir, pour le poste d'archevêque de Valence, un moine dominicain dont le nom est Nozaleda et qui est tristement connu en Espagne. Si l'on en croit des hommes dont le témoignage ne saurait être suspecté et qui ont eu l'occasion de constater les faits de leurs propres yeux, ce Nozaleda a été l'un des mauvais génies de notre malheureuse domination aux Philippines, surtout durant la cruelle période du dénouement. Le pire est qu'il est un mauvais patriote.

Ce moine était, en 1898, archevêque de Manille. Je ne vous dirai rien de sa conduite avant cette année terrible ; elle fut celle de ses prédécesseurs et de tous les hommes à robe dans ces pays, lesquels, à force de tyranniser et de maltraiter les indigènes, finissaient par les rendre les ennemis les plus acharnés de la mère patrie. Mais, dès que Nozaleda vit ses compatriotes terrassés par une force supérieure, il leur tourna littéralement le dos et, sans se soucier des malheureux soldats, qui payaient de leur vie les dettes des autres, il s'en fut, d'un cœur léger, frayer avec les autorités américaines. Au bout de deux ans de ce commerce, il rentra en Espagne, probablement parce qu'il n'était plus utile à personne là-bas. Le gouvernement actuel est allé le chercher dans son obscure retraite pour le placer à la tête du diocèse de Valence.

D'un bout à l'autre de la péninsule, cette nomination fut accueillie par les plus véhémentes protestations, bientôt appuyées par la presse tout entière et, dès l'ouverture de la Chambre, après les vacances de fin d'année, un débat des plus intéressant fut soulevé, débat qui n'est pas encore près de se terminer au moment où je vous adresse cette correspondance. Il a servi à remettre sur le tapis des faits qui, il n'y a pas à en douter, n'appartiendront définitivement à l'histoire que lorsqu'une sanction aura été appliquée aux hommes qui faillirent à leur devoir pendant les jours néfastes où se perdirent les derniers restes de notre empire colonial. Ce débat nous a révélé des choses inconcevables, telles l'abdication, par les autorités militaires supérieures, aux Philippines, en les mains du moine Nozaleda, d'une grande partie de leurs attributions, le rôle louche joué par lui lors de la reddition de Manille et d'autres énormités qu'il est préférable de taire.

Voilà la situation actuelle et voilà pourquoi je me demande si le général Linarès ne jouera pas de nouveau de malheur avec ses réformes si longtemps attendues.

En tous cas, puisse-t-il s'opposer à l'intention exprimée par M. Maura de faire entrer à Valence le trop fameux archevêque sous la protection de l'armée, pour peu que l'opinion continue à lui être hostile. Car vraiment il ne manquerait plus à nos soldats que de se voir convertis en gardes du corps de celui qui, au moment tragique et sinistre où la gloire de l'Espagne sombrait, n'a pensé qu'à lever la dextre pour bénir le drapeau étoilé...

---

## CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(*De notre correspondant particulier.*)

Les grandes manœuvres de 1903. — Tendances qui se manifestent dans les différents Etats. — La garde nationale d'Alabama. — Le réarmement de l'artillerie de la milice.

Les manœuvres d'automne, en 1903, se sont terminées trop tard pour qu'il me fût possible de vous en parler dans ma dernière chronique. En effet, les deux séries d'exercices combinés pour l'armée et la milice, à West Point (Kentucky) et à Fort Riley (Kansas) ont eu lieu successivement, la première du 28 septembre au 16 octobre et l'autre du 16 au 27 octobre : l'ensemble était sous la direction du major général Bates, commandant la division militaire des Lacs.

Il va sans dire que ce n'est pas au point de vue stratégique que ces manœuvres peuvent nous intéresser; les effectifs sont trop restreints et les opérations ne sont, en somme, que des applications de détails du service en campagne, ne dépassant pas, à leur apogée, le combat d'une division contre un ennemi figuré. Les *Army and National Militia Maneuvers* n'ont d'importance pour nous qu'en ce qui concerne les observations qu'elles nous permettent de faire sur l'instruction des milices.

Suivant la ligne de conduite qui lui a été tracée par la loi du 21 janvier dernier, l'administration militaire fédérale s'efforce de donner chaque année plus d'occasions à la garde nationale de participer à des manœuvres combinées avec les réguliers. Sous ce rapport, 1903 présente un progrès évident sur l'exercice antérieur, ainsi qu'on peut s'en rendre compte par les chiffres suivants :

### MANŒUVRES DE WEST POINT (Septembre-Octobre 1903).

Troupes non embrigadées : Compagnie d'instruction (Hospital Corps), compagnie B. Signal Corps (réguliers), *ambulance (Indiana)*<sup>1</sup>.

I<sup>re</sup> brigade (mixte) : 1<sup>re</sup>, 3<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup> Infanterie (rég.), 1<sup>er</sup> Reg. *Wisconsin*.

II<sup>e</sup> brigade (milice) : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> *Indiana*.

<sup>1</sup> Les unités de milice sont indiquées en italique.

III<sup>e</sup> brigade (milice) : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> *Michigan*, 1<sup>er</sup> bataillon indépendant, *id.*

IV<sup>e</sup> brigade (milice) : 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> *Kentucky*, 1<sup>er</sup> bataillon d'artillerie de *Kentucky* (servant comme infanterie).

Brigade de cavalerie (réguliers) : 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> de cavalerie (17 escadrons).

Artillerie divisionnaire (mixte) : 14<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> batteries (reg.), *batterie d'Indiana*.

MANŒUVRES DE FORT RILEY (octobre 1903).

Troupes non embrigadées : 1 bataillon du génie (reg.), compagnie d'instruction (Hospital Corps), compagnie B. Signal Corps (reg.), *comp. Signal Corps (Nebraska)*.

I<sup>re</sup> brigade (régulière) : 2<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup> Infanterie (reg.).

II<sup>e</sup> brigade (mixte) : 6<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup> d'Infanterie (reg.), *55 Iowa*.

III<sup>e</sup> brigade (milice) : *Régiment de marche Arkansas*, *régiment de marche Missouri*, 2<sup>e</sup> Infanterie *Nebraska*.

IV<sup>e</sup> brigade (milice) : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> *Kansas*.

Brigade de cavalerie (réguliers) : 4<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> de cavalerie (24 escadrons).

Artillerie divisionnaire (mixte) : 29<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup> batteries, 7<sup>e</sup> batterie à cheval, 28<sup>e</sup> batterie de montagne (réguliers), *batteries A et B Kansas*.

En 1902, la garde nationale n'avait été représentée aux manœuvres d'automne que par *deux régiments, deux bataillons indépendants et deux batteries* de campagne.

Le principal obstacle au développement de ces exercices est la pénurie de terrains. Aux Etats-Unis, en effet, il ne saurait être question, au moins pour le moment, d'opérer comme en Europe, c'est-à-dire en utilisant purement et simplement une région donnée, quitte à verser aux propriétaires des indemnités dans le cas de dégradations commises par les troupes. Ici, il serait contraire aux institutions civiques et politiques de faire pénétrer des troupes dans les propriétés privées, et à plus forte raison de cantonner dans les fermes et villages. On est donc généralement obligé de faire camper les corps convoqués sur le territoire de quelque poste militaire, que l'on agrandit temporairement au moyen de conventions passées avec les riverains. Cette année, la Reservation de Fort Riley s'est trouvée ainsi augmentée de 70 milles carrés, en échange d'une redevance, très modeste, de quinze centimes par *acre* (40 ares).

D'autre part, les distances sont tellement grandes qu'il est extrêmement difficile et coûteux de réunir à la fois dans des camps d'instruction l'armée et la milice parce que les agglomérations de réguliers sont généralement dans l'Ouest, tandis que les gardes nationales les plus importantes sont celles de l'Est et du Nord-Est.

Ce n'est donc qu'avec le temps qu'il sera possible d'obtenir quelque uniformité dans l'instruction des milices ; mais étant donné que la nouvelle loi

organique de ces troupes date d'un an à peine, les progrès réalisés depuis sa promulgation sont d'un bon augure pour l'avenir.

Au cours des manœuvres, on a pu relever un certain nombre de fautes sur lesquelles il nous faut nous arrêter quelques moments. L'infanterie de la garde nationale pèche principalement par son peu d'aptitude à profiter des couverts ; elle est, à part cela, active, alerte et pleine d'entrain. Quant à l'artillerie, elle est sans contredit de qualité inférieure : les batteries de Kansas, par exemple, mal attelées et pauvrement équipées, furent si au-dessous de leur tâche qu'on dut répartir leurs hommes parmi les batteries régulières.

La discipline, bonne sur le champ de manœuvres, laissait quelque peu à désirer au camp ; il faudra de longues années pour que les miliciens, comme la population du reste, se fassent à l'idée que les exercices d'automne, tels que les entend la nouvelle loi, diffèrent complètement de ces sortes de picnics militaires auxquels se réduisaient, dans beaucoup d'Etats, les *encampments* annuels.

Est-il besoin de dire qu'il y eut pendant les opérations des invraisemblances choquantes ? Cela est de l'essence même des manœuvres d'automne. Le record, en la matière, appartient certainement à ces vingt-cinq cavaliers à pied qui, pour franchir les lignes ennemis, se dissimulèrent purement et simplement parmi les voyageurs civils d'un tramway électrique. L'autorité militaire en rit avec bonhomie : il semble qu'il eût été préférable de sévir contre les auteurs d'une farce d'un goût aussi douteux.

Remarquons que les réguliers, eux, n'ont pas chômé pendant ces longues semaines d'exercices. Les marches de concentration elles-mêmes ont dû être exécutées comme en pays ennemi, en prenant toutes les précautions de sûreté nécessaires et en se couvrant chaque nuit par des avant-postes et des grand'gardes.

Les rapports qui émanent des divers Etats montrent, il faut le constater, une tendance à entrer dans la voie des réformes militaires. Le Connecticut a supprimé un de ses quatre régiments d'infanterie et réparti les compagnies de ce dernier entre les régiments 1, 2 et 3, afin de les mettre sur le pied de trois bataillons et douze compagnies requis par la loi. L'Ohio et la Pensylvanie, républiques voisines, sont en pourparlers pour l'établissement d'un camp d'instruction commun pour la milice des deux Etats. En Massachusetts, les manœuvres, quoique locales, ont présenté un intérêt inaccoutumé : il y a été fait, entre autres innovations, des expériences de concentration au moyen des nombreuses lignes de trolley qui sillonnent cette région, et qui seraient un important facteur au moment d'une mobilisation. Même dans le sud, si longtemps considéré comme fort arriéré en organisation militaire, on voit poindre des symptômes encourageants.

A propos du Sud, j'ai justement sous les yeux le dernier rapport d'ins-

pection de la milice d'Alabama et ce document donne sur la garde nationale de cet Etat des aperçus qui méritent d'attirer l'attention. Contrairement à ce qui a malheureusement lieu dans certaines républiques de l'Union, il est bien vu, en Alabama, d'appartenir à la milice; on ne rencontre pas là cette sourde opposition de la part de patrons égoïstes et cupides, empêchant leurs employés de s'enrôler; les hommes sont non des déclassés ou des oisifs, mais des commis, des fermiers; nombre de sous-officiers sont des étudiants qui pendant l'été participent aux exercices de leur régiment. Quant aux officiers, ils appartiennent à l'élite de la société. Il est à noter que quoiqu'ils soient élus par la troupe et qu'on n'exige d'eux aucune preuve officielle de capacité, ils se trouvent tout à fait à la hauteur de leur tâche, ce qui montre qu'on les choisit avec intelligence et sans se laisser influencer par des considérations étrangères au bien du service — ainsi que cela se voit trop souvent dans le Nord.

Un fait également digne de remarque, c'est que parfois les coutumes régimentaires suppléent à l'insuffisance des règlements. Cela est principalement visible en matière de recrutement: le législateur n'a point prohibé, en Alabama, l'admission d'hommes mariés dans la milice; mais les miliciens eux-mêmes, avec beaucoup de bon sens, ont généralement comblé cette lacune: s'ils ne peuvent refuser ouvertement d'accepter dans leur compagnie ou escadron un homme marié, ils s'abstiennent de l'élire membre de leurs sociétés régimentaires: or c'est une condition préalable à l'enrôlement d'appartenir à une de ces sociétés.

Evidemment il serait imprudent de juger des tendances de toute la garde nationale des Etats-Unis par ce qui se passe dans une région donnée; toutefois, notre impartialité nous oblige à reconnaître que ce qui précède jette un jour favorable sur les « possibilités » de l'institution!

Dans le courant de cette chronique, j'ai eu l'occasion de parler de la condition généralement précaire de l'artillerie de la milice. On vient de prélever sur les deux millions de dollars qui constituent le budget fédéral de ces troupes une somme de 700 000 dollars, soit environ trois millions de francs pour le réarmement des batteries de la garde nationale des divers Etats. Le projet du gouvernement paraît être d'acheter ou de fabriquer un certain nombre de canons de trois pouces à tir rapide pour cette partie de l'artillerie américaine. Le crédit serait suffisant pour doter la *National Guard* de quinze batteries à quatre pièces du nouveau matériel. Toutefois les autorités militaires n'approuvent pas unanimement les intentions du gouvernement fédéral. On se demande s'il est bien pratique de donner à la milice des engins aussi coûteux et compliqués. Il ne faut pas perdre de vue que l'entretien de batteries de campagne est une des plus lourdes tâches de l'administration militaire des différentes républiques de l'Union. Le difficile n'est pas de recruter les batteries: la garde nationale a moins de

peine en effet à se procurer de bons servants ou artificiers que l'artillerie régulière. Mais il est bien plus malaisé de trouver des cadres convenables, surtout en officiers; d'autre part, la conservation d'un matériel délicat réclame des connaissances et une surveillance sur lesquelles on ne saurait toujours compter dans un service de milices comme le nôtre. Enfin, il y a l'éternelle question des attelages! Une batterie de quatre pièces et quatre caissons exige un minimum de quarante-huit chevaux qui doivent être loués spécialement pour chaque manœuvre ou prise d'armes. Or, les vingt-quatre exercices de batteries attelées annuels à raison de deux dollars (dix francs) par cheval et par séance coûtent de ce chef 2304 dollars au bas mot par an, soit 11 860 francs; le campement annuel, pendant lequel des bêtes reviennent à trois dollars environ par jour, nécessite une dépense de 720 dollars au moins: le total des seuls frais d'attelage, pour une batterie de quatre pièces, s'élève donc à près de 15 600 fr. par an. Faut-il s'étonner que, dans ces conditions, nombre d'Etats se résignent à faire faire la plupart des manœuvres d'artillerie *à pied*? Doit-on être davantage surpris qu'une fois sur le terrain, aux grandes manœuvres ou en campagne, l'artillerie de la garde nationale fasse une triste figure. Dès lors, il est permis de contester qu'il soit nécessaire de donner à de telles unités un canon à tir rapide d'un maniement difficile.

Les Etats, en tous cas, semblent médiocrement satisfaits de la perspective de voir plus du quart des allocations fédérales consacré à l'achat de ce matériel.

Dans un article très remarquable publié par le *Journal of Military Service Institution*, le lieutenant-colonel Parker, attaché à l'Etat-major du ministre, fait ressortir que les troupes de la garde nationale, dont la principale fonction en temps de paix est de disperser les émeutes, ne peuvent se passer de Hotchkiss ou de Maxims.

Peut-être la vraie solution de l'armement de l'artillerie de milice — telle qu'elle est organisée actuellement — consisterait-elle dans l'adoption d'un modèle mixte, de *machine guns* puissantes mais peu compliquées à entretenir et s'attelant à deux chevaux qui pourraient servir pour le combat des rues et en même temps constituer pour le cas de guerre des batteries de mitrailleuses.

## CHRONIQUE FRANÇAISE

*(De notre correspondant particulier.)*

Questions de personnel. — Quelques livres. — Les cercles militaires confessionnels.

Ce n'est pas au cabinet du ministre que le colonel Sarrail vient d'être nommé. S'il a été appelé à Paris, c'est pour commander le Palais-Bourbon. J'avoue que je ne vois pas sans quelque peine confiner dans une sinécure politique un homme de valeur qui, à la tête de l'école de Saint-Maixent, rendait d'éminents services en orientant dans une bonne direction les jeunes générations d'officiers d'infanterie. Même lorsque le colonel Valabregue a quitté l'école d'artillerie et du génie de Versailles, pour prendre le commandement d'un demi-régiment, j'ai regretté qu'il quittât un poste d'où son influence pouvait rayonner dans toute l'armée pour en restreindre la portée à une demi-douzaine de batteries. Combien plus je regrette une mesure analogue qui attribue des fonctions sédentaires à un officier capable d'agir. Sommes-nous donc assez riches pour laisser inutilisées une partie des ressources dont nous disposons ? Et n'en finirons-nous jamais avec la pernicieuse habitude de subordonner l'intérêt de la généralité à certaines convenances particulières ?

... Puisque ce n'est pas le colonel Sarrail qui remplace le général Percin, on en est à se demander qui ce sera. Jusqu'à nouvel ordre, je maintiens ce que j'ai dit à ce sujet. On voit déjà, en tous cas, que j'étais bien renseigné en annonçant que le général Percin resterait à la tête du cabinet du général André jusqu'à achèvement des tableaux d'avancement.

Ceux-ci ne sont encore terminés que pour les hauts grades.

La publication de cette première partie n'a pas été sans provoquer de l'émotion. Le parti républicain se plaint d'être de nouveau sacrifié, et il signale tels réactionnaires que le choix a favorisés.

A cela, on répond qu'on a largement indemnisé les quelques officiers républicains des dommages que leur carrière avait pu subir du fait de leurs opinions : on a libéralement accordé des compensations à la plupart de ceux qui en méritaient. On ne peut pourtant admettre qu'il n'y en ait que pour eux. Le mérite professionnel a bien droit, lui aussi, à quelques encouragements.

En tous cas, s'il n'a pas complètement satisfait le Bloc, le ministre n'a pas su amadouer tous ses ennemis : le général Leloup de Sancy, qui comptait sur les étoiles de divisionnaire, et qui ne les a pas obtenues, a demandé d'être relevé de son commandement, et la presse anti-gouvernementale n'a pas laissé échapper cette occasion de dire que l'armée est en pleine désor-

ganisation. Le fait est que les choses pourraient aller mieux, mais on peut s'en consoler en se rappelant qu'on les a vues aller beaucoup plus mal.

Il est certain qu'il y a des indices de tiraillement. Le général Cornulier-Lucinière qui, lui, n'a pas reçu la plume blanche sur laquelle il comptait a libéré sa mauvaise humeur dans une lettre irrespectueuse à l'égard du général André. Celui-ci a consulté un conseil d'enquête sur la punition à infliger au subordonné qu'il trouvait insolent. Le conseil d'enquête s'est opposé à ce que le ministre réprimât la faute. Ceci dénote un état d'esprit fâcheux dans le haut personnel militaire.

Dans ces sommets de la hiérarchie, des mutations viennent d'avoir lieu, sur lesquelles je suis fort empêché de vous donner mon avis. Des commandants de corps peu connus (de moi, tout au moins), ont été remplacés par des officiers tout aussi inconnus. Le général Poulléau, ci-devant président du comité de cavalerie et commandant du 18<sup>e</sup> corps, était, en général, aimé de ses inférieurs. J'avais été frappé aux grandes manœuvres du Lauraguais de la conscience avec laquelle il s'acquittait de ses fonctions d'arbitre.

Aux grandes manœuvres aussi (à celles de 1903, dans le Limousin), j'ai eu occasion de voir à l'œuvre le général Millet, qui vient d'être mis à la tête du 5<sup>e</sup> corps. Ancien directeur de l'arme de l'infanterie au ministère de la guerre, il commande avec « chic », en homme du monde, et il a grand air. Déjà, le général André, séduit sans doute par l'aisance avec laquelle il opère, sur le terrain, l'avait chargé de l'étude du nouveau règlement d'infanterie. Le travail est fini. Mais ce n'est pas à dire qu'il soit définitif. Les conclusions du général Millet ne seront sans doute pas acceptées sans avoir été soumises au comité de l'infanterie et au conseil supérieur de la guerre. Sans doute, on n'aurait pas demandé mieux que de se passer de l'avis de ces deux assemblées; mais il aurait fallu qu'elles consentissent à un effacement qui paraît ne pas leur convenir. Je le comprends.

Je comprends moins qu'on ait pu songer à se dispenser de leur avis, et qu'on ait été à la veille d'adopter un règlement de manœuvre d'infanterie, avant que les questions relatives au tir du fusil fussent élucidées. J'ai déjà dit, et je répète, qu'on prépare sur ce point une véritable révolution.

Toujours est-il que je ne crois pas, en dépit de ce qu'affirment les journaux, à une prochaine publication d'un nouveau règlement définitif.

En passant, je ne puis m'empêcher de rappeler l'information que j'ai publiée au sujet de la loi de deux ans. Le Parlement m'a paru décidé à la faire... patienter jusqu'au terme de la législature actuelle. Il désire l'offrir comme appât aux électeurs, à la veille du jour où ceux-ci seront appelés aux urnes. Venant à ce moment, la réduction du service fera oublier, supposent les intéressés, tous les autres actes qu'on aura à leur reprocher.

Que ce machiavélisme soit adroit on non, je crois avoir démêlé qu'il

inspirait nos députés, et, lorsque M. Combes a déclaré que la réduction serait votée avant le mois de juillet, je me suis permis d'exprimer des doutes. En quoi il me semble que je n'ai pas eu si tort, car le rapport de M. Bertheaux n'est pas encore déposé, et on ne saurait espérer qu'il vienne en discussion avant mars. Comme la Chambre amendera certainement le texte du Sénat, il faudra que la proposition de loi retourne du Palais-Bourbon au Luxembourg. Dans ces conditions, je persiste à penser que mes affirmations prévaudront contre celles du président du conseil.

Ceci dit pour établir que mes renseignements sont, en général, confirmés par la suite des événements... Et, maintenant, deux mots encore sur les mutations faites en haut lieu.

Le général Balaman, atteint par la limite d'âge, a dû quitter la présidence du comité de l'artillerie, haute situation qu'il devait moins à sa compétence qu'à ses opinions politiques. J'ajoute qu'il y a déployé autant d'activité et de conscience que s'il avait dû la conserver. Il est remplacé par le général Borgnis-Desbordes, officier d'une haute valeur, intelligent, laborieux, très au courant de la plupart des questions de l'arme. Ses qualités professionnelles ont fait oublier les griefs qu'on avait contre lui, et dont l'origine remonte à l'accueil qu'il fit, il y a trois ans ou plus, à certaine dépêche chiffrée émanant du ministère.

A ce télégramme, par lequel le général André lui offrait de remplacer le général Delloye comme directeur de l'arme de l'artillerie, le général Borgnis-Desbordes répondit *en clair* par un refus. Comme il est facile de le comprendre, cette incorrection ne fut pas très goûtée rue Saint-Dominique. Et il s'y en ajouta d'autres dont je ne parle pas. Mais tout cela est oublié, qu'on le veuille ou non. Il y a pénurie, et, comme toujours en pareil cas, il faut bien se contenter de ce qu'on trouve, n'en fût-on point content.

Je signale pour mémoire la mort du général Davout, duc d'Auerstædt, un gros homme, auquel certains officiers attribuaient une certaine valeur, mais qui m'a toujours semblé écrasé par le poids du nom qu'il portait.

Pour mémoire aussi, je signale que le général de Boisdeffre vient d'être atteint par la limite d'âge. Mais on sait qu'il ne comptait plus, et qu'il s'était confiné *volens nolens* dans l'inactivité.

\* \* \*

Quelques livres me sont arrivés, au premier rang desquels (à tout seigneur, tout honneur!) je dois citer *La manœuvre d'Iéna*, du général H. Bonnal. Ce volume fait partie, ainsi que je l'expliquais il y a près d'un an (avril 1903, page 356), d'une étude sur l'« Esprit de la guerre moderne », étude qui devrait avoir paru complètement à l'heure qu'il est, à en croire les promesses de l'auteur. Mais il n'y faut pas croire, décidément, puisqu'il reste encore trois volumes à publier, dont un est « sous presse » — *Saint-*

*Privat* — et dont les deux autres — *Héricourt* d'une part, *Landshut et Vilna* de l'autre, — sont encore « en préparation. »

Ce que j'ai dit du précédent volume (*De Rosbach à Ulm*) s'applique à celui-ci. Au surplus, je ne saurais mieux faire que de reproduire le passage suivant, adressé aux « détracteurs de la manœuvre d'Iéna » :

Le 15 octobre, Napoléon écrivit à l'impératrice :

« Mon amie, j'ai fait de belles manœuvres contre les Prussiens, et j'ai gagné hier une grande bataille. »

La manœuvre d'Iéna, ainsi que la plupart des conceptions grandioses, a été peu comprise des contemporains.

La majorité des généraux français ayant pris part à la campagne d'Iéna l'ont taxée de « miraculeuse » ; mais un très petit nombre en ont découvert la trame.

Murat et Lannes, par intuition, Davout, grâce à son esprit réfléchi, sont peut-être les seuls maréchaux qui, en 1806, aient saisi la pensée de l'Empereur dans ses principales manifestations.

Il n'est pas étonnant, alors, que des généraux de deuxième et troisième ordre, tant français qu'étrangers, aient attribué à la manœuvre d'Iéna la caractère d'une opération brillante, mais des plus périlleuses, et, en tous cas, en opposition formelle avec les principes de guerre universellement admis.

Les esprits bornés ne peuvent embrasser à la fois qu'un petit nombre d'éléments, tandis que le propre de l'homme supérieur est, au contraire, de réunir dans le champ de sa vision tous les facteurs essentiels.

Ai-je besoin d'ajouter que l'auteur a réuni dans le champ de sa vision (et de la nôtre !) les dits facteurs essentiels ? Le sous-titre de son volume indique d'ailleurs qu'il n'a pas voulu se borner à n' « embrasser à la fois qu'un petit nombre d'éléments. » Il l'a intitulé, en effet : *Etude sur la stratégie de Napoléon et sa psychologie militaire*.

Etes-vous curieux maintenant de connaître la route qu'Annibal a suivie dans sa marche à travers la Gaule ? En ce cas, lisez le livre que vient de publier sur ce sujet le capitaine J. Colin (et qui a été édité, comme le précédent, par la maison Chapelot). Pour ma part, j'avoue que ces sortes de problèmes me passionnent. Malheureusement, comme tous les ignorants, je suis hors d'état de discuter la valeur des arguments qu'on me présente. Ainsi, tel que vous me voyez, je demeure convaincu de la fausseté de l'œuvre de Tacite. On m'a démontré que les *Annales* ont été écrites par le secrétaire de je ne sais plus quel pape du moyen âge : les preuves épigraphiques, historiques, philologiques et autres, qui m'en ont été administrées, m'ont paru absolument lumineuses. Et, pareillement, me voici certain aujourd'hui qu'Annibal a franchi les Alpes au col Clapier. Cependant je n'en donnerais pas ma tête à couper. Mais cela, par la raison que je la réserve pour de meilleures occasions. Et puis, après tout, s'il y a beaucoup d'intérêt à ces rébus, c'est affaire d'érudition pure ; il n'y a, là dedans, que bien peu de place pour les choses vraies.

ment militaires. Il s'agit de savoir si c'est Polybe qui est dans le vrai ou Tite-Live. Sans doute, quelques considérations de stratégie peuvent trouver à se faire jour dans la discussion; néanmoins on ne saurait dire que celle-ci contribue, en quoi que ce soit, aux progrès de la logistique.

De la librairie Félix Alcan je reçois deux volumes, mais qui, eux aussi, intéressent le diplomate ou l'historien plus que le militaire: c'est *La politique orientale de Napoléon*, par M. Ed. Driault, professeur au Lycée de Versailles, et *De Waterloo à Sainte-Hélène*, par M. J. Silvestre, professeur à l'Ecole libre des sciences politiques. Mon incompétence ne me permet pas de prononcer un jugement motivé sur ces ouvrages, et j'en suis réduit à formuler une simple impression. Le livre de M. J. Silvestre est facile à lire: c'est un récit anecdotique sans grande profondeur, et qui intéresse surtout parce qu'on ne peut guère ne pas s'intéresser à Napoléon.

Le travail de M. Driault, au contraire, m'a paru plus substantiel et d'une portée plus haute.

\* \* \*

Le ministre de la guerre, emboîtant le pas derrière les généraux Peigné, Dessirier et Passerieu — « je suis leur chef, il faut bien que je les suive! » — vient d'interdire aux soldats la fréquentation des cercles militaires confessionnels dont je parlais le mois dernier.



## INFORMATIONS

---

### SUISSE

**Ordonnances des officiers montés.** — L'arrêté fédéral du 3 novembre 1903, relatif à l'attribution d'ordonnances aux officiers, prévoit qu'il sera attribué des ordonnances aux officiers montés des états-majors et des unités pour s'occuper du pansage de leurs chevaux et pour prendre soin de leur habillement et de leurs bagages.

Il ne sera pris pour ce service que des hommes s'annonçant spontanément.

A teneur de l'art. 10 de cet arrêté fédéral, tant que le nombre d'ordonnances instruites sera insuffisant, on pourra accepter et incorporer comme ordonnances des hommes, aptes à ce service, qui auront suivi avec succès un cours spécial de 20 jours à la régie des chevaux ou au dépôt des remon-

en chef italien ne peut que faire plaisir à ceux de nos officiers qui serviront dans les Balkans.

\* \* \*

Les examens d'admission à l'Ecole de guerre ont eu lieu fin février. Une première série d'épreuves sont destinées à déterminer la culture générale des candidats, leurs connaissances en histoire et le degré de leur instruction militaire. Les examens oraux portent sur le français, les mathématiques et la géographie.

Il peut être intéressant pour quelques-uns de vos lecteurs de connaître la nature des sujets imposés aux candidats. Je transcris les principaux :

Victor Alfieri, ses œuvres, leur importance et leur influence ;

Les événements de 1815; leur influence sur les conditions politiques et sociales de l'Europe contemporaine ;

Les révolutions de 1821 et de 1831 ;

Une région de l'Italie avant et après la révolution française: comparaisons et commentaires ;

La Méditerranée à travers les siècles ;

La tradition et sa force, spécialement en ce qui concerne l'armée ;

L'offensive de l'infanterie selon la tactique moderne ;

La bicyclette dans les principales armées; son emploi, son avenir ;

Le service d'avant-postes de l'infanterie en relation avec les armes modernes.

Pour chaque examen, le candidat a le choix entre trois sujets.

---

**Erratum.** — Une coquille s'est glissée dans le sommaire de la *Chronique espagnole* de notre livraison de février. A la dernière ligne de ce sommaire, au lieu de « L'armée et la marine antipatriotes », il faut lire « L'armée et le moine antipatriote ».

Cette erreur ressort clairement de la lecture de la *Chronique*. Elle méritait néanmoins d'être corrigée.



## BIBLIOGRAPHIE

---

*Die Fürsorge für die Kriegsverwundeten einst und jetzt*, par A. von SCHULTHESS-SCHINDLER, Dr Med. Fäsi & Beer, Zürich. Prix 2 fr. 50.

Cette brochure de 80 pages grand in-8° forme le 104<sup>e</sup> fascicule annuel des publications de la « Hülfgesellschaft » de Zürich.

Aujourd'hui que le service militaire est obligatoire dans presque tous